

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 3 AVRIL 2023



L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mars 2023.

Étaient présents :

Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI (jusqu'à la question n°10), Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
M. Karim DJILALI avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU (à partir de la question n°11)
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à Mme Nora ZARLENGA
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Étaient absentes :

Mme Hélène MAITRE-HENRIET
Mme Alixia BEAUTÉ
Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance : M. Mehdi MONNIER

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Marie-Pierre CALONNE - Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – M. David HERMET – Mme Ilhame AOUAD - Mme Véronique MARIZIER – Mme Caroline FAIVRE – M. Ulrich PELCERF

Madame le Maire

Cette séance du Conseil Municipal est ouverte. Nous avons le quorum. Ont donné procuration : Alexandre GAUTHIER à moi-même, Léopoldine ROUDET à Eddie STAMPONE, Myriam CHIAPPA KIGER à Eric LANÇON, Priscilla BORGERHOFF à Nora ZARLENGA, Anne POCHOUNY à Philippe TISSOT qui va arriver, Alain PONCET à Bernard LACHAMBRE et j'attends des nouvelles d'Annie VITALI, je ne sais plus ce qu'elle nous avait dit.

En l'absence d'Alixia BEAUTÉ, de Priscilla BORGERHOFF, de Sophie GUILLAUME et d'Alexandre GAUTHIER, c'est Mehdi MONNIER qui prendra le secrétariat de cette séance.

Vous avez reçu un petit peu tardivement le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 février, je vous propose de l'approuver ce soir mais, si vous n'avez pas eu le temps de le lire, on reporte l'approbation au prochain Conseil Municipal. Vous avez des remarques ? Non, je n'en vois pas. On considère qu'il est adopté.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 5 juin 2023 à 18h00 dans cette salle.

Nous allons passer à la première question qui est le projet d'évolution du site du Château.

Le Cabinet GFTK, en la présence de Monsieur GREIF, est le Cabinet qui a été choisi dans le cadre de la reconversion du Château, qui travaille, bien sûr, aux côtés de l'équipe des Musées et notamment de Cécile REY HUGELÉ, Directrice des Musées. Nous allons vous présenter, ce soir, l'ébauche du prochain parcours immersif historique de la première partie du Château qui ouvrira ses portes pour Noël 2024, c'est-à-dire à l'ouverture du Marché de Noël de l'an prochain, de 2024.

Je vous laisse la parole Monsieur GREIF. Vous pourrez peut-être présenter rapidement votre Cabinet et puis, ensuite, on passera au Château à proprement parler.

Monsieur Romain GREIF

Merci. Merci beaucoup pour cette invitation parmi vous ce soir. Je vais vous présenter notre équipe qui a été retenue pour ce projet du parcours immersif dans le Château de Montbéliard. Je suis, moi-même, Romain GREIF, architecte associé de l'agence GFTK Architectes. Nous sommes architectes du patrimoine, spécialistes du patrimoine bâti et pour intervenir en milieu protégé et sensible, ce qui est, évidemment, le cas de ce beau Château classé Monument Historique. Nous sommes accompagnés d'une équipe pluridisciplinaire assez nombreuse que je vais essayer de vous présenter très vite. Nous avons une équipe de scénographes, c'est « Designers Unit » qui sont des scénographes très expérimentés notamment dans les milieux historiques, qui ont travaillé beaucoup sur les châteaux, Azay-le-Rideau par exemple, ou au Château de Suscinio où ils ont fait un parcours immersif remarquable avec, notamment, « Drôle de trame » qui sont les concepteurs audio-visuels et producteurs. Y est associé, tout un ensemble de bureaux d'études rompus aux éléments techniques de la scénographie : éclairage, acoustique et équipement audio-visuel. On travaille également avec « Jardins d'Histoire » qui est une paysagiste spécialiste en jardins historiques et où, là, on va travailler toute la cohérence d'ensemble. On a eu la chance d'être sélectionnés pour ce beau projet et on est tout à fait en continuité d'une étude que l'on a menée au préalable qui était une étude de synthèse historique et patrimoniale qui a consolidé, véritablement, les connaissances que l'on pouvait avoir sur le Château, ses personnages également, et reconstruire une chronologie du bâti pour pouvoir utiliser cette matière scientifique dense et très nombreuse, il y a énormément de documents que l'on a pu réunir et qui constitue un socle très important, fondamental pour nos travaux. Ces études, on les a menées évidemment avec les équipes du Musée de la Ville qui ont construit le programme, qui ont construit les contours de notre mission.

Je passe la parole à Cécile REY HUGELÉ pour cette partie-là.

Madame Cécile REY HUGELÉ

Merci Romain. En effet, je vais parler, moi, ce soir, plutôt d'un aspect plus réglementaire dans la suite duquel s'inscrit cette première phase, ce parcours historique immersif. Je suis, là, pour vous parler du

Projet Scientifique et Culturel qui est un document réglementaire. Je vais aborder des aspects un petit peu techniques et réglementaires. Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) des Musées est un document obligatoire pour tous musées de France. C'est un outil de planification dans le temps, c'est véritablement un document de référence partenarial entre les musées de France, la DRAC, l'Etat et la collectivité propriétaire. Le but de ce document de cadrage est d'établir un diagnostic, un état des lieux de l'institution ou des institutions puisque nous avons deux musées municipaux à Montbéliard, et de déboucher sur des propositions concrètes d'actions.

Juste pour remettre quelques éléments importants sur la nature du PSC -comme vous le voyez dans l'encadré-, il s'agit vraiment d'un document qui va déterminer :

- la vocation des musées et leur développement
- leur rôle sur le territoire. On a vraiment un aspect en lien avec les publics, les habitants
- leur place au niveau local, national voire international puisque l'on sait tous très bien, ici, nous avons des liens très forts avec l'Allemagne mais pas que, nous avons aussi un enjeu à se développer au niveau frontalier aussi Suisse, par exemple, et dans le reste de la France
- l'évolution des collections
- l'évolution des publics afin que nous ayons toujours des établissements qui répondent tout simplement aux attentes des différents publics et que l'on puisse leur apporter de la nouveauté, des connaissances.

A ce stade-là, nous avons bien avancé, nous sommes presque en phase de finalisation.

Un PSC est divisé en trois parties :

- un diagnostic
- une partie vraiment ciblée sur le projet
- les moyens

Ce document doit être pré-validé par la DRAC, délibéré en Conseil Municipal et, ensuite, vraiment validé par le service des musées de France au bout de quelques mois.

Les Musées de Montbéliard n'ont pas encore fait l'objet d'un PSC. Un premier avait été proposé en 2003 mais il avait été invalidé.

Le PSC est, comme je le disais, une obligation réglementaire du Code du Patrimoine et il s'inscrit très bien aussi dans le projet de mandat qui est la requalification du site du Château.

Un PSC se divise en onze thématiques. Vous voyez que l'on passe au crible tous les aspects de cet établissement culturel :

- l'environnement
- l'histoire et identité
- les sites et bâtiments
- les collections : nature, enrichissement et recherche
- les collections : identification
- la conservation et gestion
- la muséographie
- les publics
- l'établissement
- la communication
- les moyens et fonctionnement

Il s'agit de thématiques que nous avons pris comme exemples par une « muséofiche » réalisée par le Ministère de la Culture et, en termes de méthodologie, nous avons les différentes thématiques que je viens de vous citer très rapidement.

Voici comment se compose, aujourd'hui, notre diagnostic. Il fait 95 pages, il est très important. Nous avons fait l'état d'une situation existante contrastée.

Vous voyez que nous développons l'environnement et l'histoire des musées. Par exemple, il s'agit de prendre en compte le contexte socio-démographique, économique, géographique, culturel et touristique du territoire. Il s'agit de revenir sur l'histoire des Musées, sur la constitution des collections.

Ensuite, la partie « collections », vous voyez le point I.2, est évidemment très important, puisque nous conservons 500 000 objets qui ont été amassés sous une période assez longue. C'est une partie qui fait environ 30 pages.

Ensuite, nous développons des éléments sur le site et les bâtiments. Ce sont des atouts très importants d'être dans des monuments historiques pour la beauté des lieux, pour le lien entre le lieu et les collections mais c'est, bien entendu, également des contraintes physiques et réglementaires.

Ensuite, nous avons une partie importante sur les publics et la connaissance des publics. Actuellement, et depuis une bonne année, nous réalisons une enquête des publics. Nous aurons bientôt, dans la semaine ou la semaine prochaine, vraiment les résultats. Nous avons plus de 600 questionnaires qui ont été remplis sur les deux musées donc nous aurons des éléments très importants sur la fréquentation, sur la typologie, sur l'âge des personnes qui viennent visiter les musées et sur leurs attentes. Cette enquête des publics sera annexée au PSC et nous permettra de répondre au mieux aux attentes de ce public et, surtout, d'aller chercher ceux qui ne figurent pas dans cette enquête parce que nous savons qu'il y a beaucoup de primo visiteurs, comme on les appelle, à aller chercher sur le territoire et un peu plus loin.

Ensuite, on parle des parcours muséographiques. Effectivement, on a une grande richesse des thématiques, comme vous le savez, mais on a aujourd'hui une disparité des espaces avec des types de discours et des scénographies qui sont assez disparates donc il s'agira d'améliorer ceci.

Je vais aller un peu vite sur les autres éléments que vous pouvez voir à l'écran mais sachez que ce diagnostic a déjà été présenté à la conseillère pour les musées de la DRAC en janvier ainsi qu'au service des Musées de France et qu'il a été salué parce qu'il est très complet et qu'il a été validé quasiment sans aucune correction. C'est donc déjà une grosse étape qui a été faite.

La partie « projet », a été bien avancée l'année dernière -j'ai mis 2023 puisqu'elle va se finir très bientôt-. Sur la base du diagnostic qui a été réalisé, nous déclinons des priorités sous forme d'actions concrètes et voici ce qu'il en est :

Ce travail a été fait, bien entendu, avec notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Kantara qui nous aide beaucoup, pour prendre du recul, pour synthétiser les choses et pour avoir une vision un peu globale de nos musées. Vous voyez que cette partie n°2 sur les projets s'intitule « Une future rénovation d'ampleur ».

Il y a une partie très importante sur les collections, il s'agit d'avoir une vision nouvelle du lien entre le Château et les collections qui est un peu ténu aujourd'hui, nous savons que nous pouvons vraiment l'améliorer et, justement, c'est étayé par la connaissance du site du Château que nous avons pu avoir grâce à cette étude historique qui a été mentionnée par Romain GREIF. Nous aurons aussi un redéploiement des collections qui est prévu.

Ensuite, ce projet de rénovation muséographique est phasé, bien entendu, dans l'espace et dans le temps. Ce dont on parlera dans un instant, la phase n°1, consiste vraiment à la modernisation du circuit historique, je ne vous en dis pas plus, je laisserai la parole à Romain. En phase n°2, l'idée c'est de repenser le Château, le reste des collections, en lien avec le bâtiment et de tendre à avoir un discours plus fluide parce qu'aujourd'hui, les espaces sont plutôt juxtaposés et donc nous allons vraiment réfléchir à comment proposer un nouveau parcours qui crée du lien entre les collections et qui donne une vision cohérente de l'histoire et du patrimoine du territoire.

Afin de pouvoir réaliser tous ces projets, nous avons besoin que les réserves soient redéployées donc nous aurons aussi des aménagements qui sont prévus pour avoir une conservation améliorée des collections.

Et enfin, il s'agira de réfléchir également -là, nous sommes en phase plutôt de réflexion- à comment, à l'avenir, le Musée Beurnier Rossel pourra redéployer ses collections et les remettre en valeur puisque nous avons un certain nombre de choses qui sont en réserve et que j'aimerais bien que nous puissions montrer.

Vous avez des éléments, des extraits de ce PSC, de cette mise en page.

Comme je vous le disais, nous sommes en phase de finalisation de la rédaction, j'espère que d'ici la fin du mois, je pourrai mettre un point, peut-être pas final, mais en tous cas, que nous aurons fait le gros du travail. Il sera, bien entendu, vu en interne mais également envoyé à la DRAC et au service des Musées de France. La conseillère pour les musées, Typhaine LE FOLL, je l'ai au téléphone toutes les semaines quasiment, pour les différents dossiers, que ce soit le parcours immersif ou le PSC, j'ai aussi des réunions régulières avec le service des Musées de France, plutôt en visio-conférence, mais, en tous cas, tout cela est très suivi. Nous avons un soutien assez important de la DRAC. L'idée serait de pouvoir le présenter en Conseil Municipal assez rapidement afin de pouvoir passer à la phase suivante. Les choses se font vraiment en lien avec les tutelles et le calendrier est ambitieux mais, en tous cas, il s'organise comme il le faut.

Madame le Maire

Merci Cécile. Vous voyez donc que les choses avancent bien pour notre Château qui, jusqu'à présent, a été un haut-lieu de culture musicale avec le Conservatoire. Il s'en va et nous profitons de ce déménagement pour revisiter toute sa partie historique pour en faire ce nouveau parcours immersif historique en lien avec nos musées et les collections des musées. Donc c'est un discours à deux voix aujourd'hui avec le PSC et le projet du parcours immersif.

Maintenant, la parole est à vous Monsieur GREIF.

Monsieur Romain GREIF

Merci. Merci pour cette introduction. Comme je vous le disais, nous avons déjà travaillé en continuité de ces premières études que nous avons donc menées ces derniers mois, qui nous ont emmené -on va faire en raccourci, pour aller le plus vite possible- à une synthèse que l'on a voulu déjà mettre au jour. Cette synthèse est assez essentielle à nos yeux parce qu'elle nous permet de transmettre une matière scientifique dense, comme je le disais, au plus grand nombre, de la rendre accessible, de la rendre parlante. Cette synthèse, on l'a construite dans ces études qui nous ont emmené à définir six époques et six topologies du Château : on a le castrum ancien, on a le château médiéval, puis on a le château fortifié, vient le château de plaisance au XVII^{ème} siècle, puis fin XVIII^{ème} / XIX^{ème} on a le château caserne et le château musée au XX^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Ce tableau a plusieurs entrées, on a simplement rapporté quelques événements historiques majeurs, des jalons dans le territoire où il y a tout un ensemble de cartes qui a pu être mis au jour et qui nous a donné véritablement l'évolution de la ville autour de l'éperon rocheux sur lequel s'est installé le Château et on a, évidemment, les occupants dont vous en connaissez un grand nombre, que ce soit de Henriette à Frédéric, jusqu'à Sophie-Dorothée, des personnages illustres dont on a, là encore, une certaine connaissance et qui doit aussi encore être interprétée pour l'allier au Château. Et enfin, tout à droite, vous voyez des illustrations qui nous permettent d'identifier, à chaque période, les constructions majeures, les ajouts, les modifications. Sachez que c'est une synthèse qui permet déjà de présenter, d'aborder tous ces points. On est, avant tout, des scientifiques, c'est-à-dire que l'on effectue un travail scientifique fondé sur des études historiques, sur des études archéologiques, nous étions accompagnés d'archéologues, d'historiens. On a également fait des relevés, des sondages de sol qui, aujourd'hui, font parties de la banque de données, qui devront être interprétés dans les temps futurs. Cette masse de données est véritablement à disposition de tous et surtout doit servir le projet et ce nouveau parcours.

Une dimension très importante que l'on tient, malgré tout, à souligner, vous voyez ici, une photo ancienne du Château fin XIX^{ème} et, à côté, une illustration de Blanche Neige des frères Grimm, on n'est pas dans Walt Disney, c'est Blanche Neige et le chasseur, le Château de Montbéliard fait appel au fantastique, au merveilleux, au conte, on parle bien d'un parcours immersif où le sensible est mis véritablement à l'épreuve, tous les sens évidemment, l'ouïe, les sensations visuelles, la médiation,

tout cela va faire partie mais sans jamais oublier que nous sommes sur un discours scientifique qui s'étaye et qui se fonde sur toutes les études menées.

Je vais vous présenter des intentions qui ont été posées pour l'instant, qui sont les concepts fondateurs du projet, qui ont été travaillées avec nos scénographes mais aussi les concepteurs audiovisuels. On a surtout voulu travailler un mobilier nouveau qui vient s'installer, là, on a des salles assez emblématiques qui sont des salles rondes dans les tours, et qui vient souligner l'architecture, qui ne la cache pas, qui la met en scène. Vous voyez ces spectacles au centre, au cœur des espaces qui viennent ouvrir des fenêtres qui viennent présenter des personnages, présenter des collections, ce sont des objets multifonctionnels dans lesquels on trouvera des éléments interactifs mais aussi du son pour accompagner justement un support avec médiation ou encore des objets de collection, des vitrines, des collections que l'on sait nombreuses aux musées et qui, évidemment, sont là pour être mises en valeur et restaurées dans ce nouvel écrin.

Vous allez voir trois propositions de ce concept qui se décline suivant la géométrie des salles et on va retrouver, à chaque fois, des perspectives avec des éléments existants qui peuvent être des peintures, qui peuvent être des gravures, qui peuvent être des objets appartenant à ces collections ou alors des restitutions par jeux d'acteurs, on peut le voir notamment après, dans une appréciation plus in situ, de visite, c'est un endroit où on peut s'asseoir, où on peut écouter des supports et on peut changer, finalement, les éléments figuratifs que l'on peut retrouver au cœur de ces spectacles.

On a d'autres façons d'immerger le visiteur dans l'histoire du Château et de ses personnages. On a aussi des sortes de diorama avec des grandes projections qui mettent en scène des reconstitutions d'époques ou utiliser un fonds d'archives dans les réserves pour pouvoir s'appuyer sur des documents existants et qui replacent véritablement le Château dans l'époque souhaitée. Par exemple, ici, c'est une plateforme sur laquelle on pourrait s'installer et donc profiter de cette projection. C'est un temps où on prend la mesure de ce qui nous est présenté et puis, il y a toujours cette corrélation entre le mobilier et son environnement architectural.

On visera aussi à créer, à aménager des découvertes. Vous l'avez vu peut-être, on arrive, par exemple, dos à cet écran qui peut avoir des éléments pour annoncer la thématique de la salle, pour présenter des collections, là encore, dans des vitrines qui pourront être intégrées dans ce mobilier, et ensuite, on contourne cet ensemble-là et on retrouve ces dispositifs.

Enfin, une troisième projection, dans une autre volumétrie où, là encore, on est amené à parcourir, à déambuler autour de cette installation et de retrouver les principes que je vous ai énoncés. Ici, c'est une mise en situation avec des acteurs, un jeu d'acteurs ou alors Sophie Dorothée, que vous connaissez certainement, dans sa belle robe d'apparat. Ce sont vraiment des objets autour desquels on peut tourner. Il faut savoir que ce concept est très évolutif puisque l'on peut autant changer les fonds de projection si c'est de la projection mais cela peut aussi être les éléments de vitrine qui peuvent accueillir différentes collections, qui pourront tourner et qui pourront évoluer dans le temps même si, aujourd'hui, on a tendance à développer un parcours qui va vraiment être associé à l'histoire des personnes et dans une forme de chronologie pour bien faire comprendre aux visiteurs l'histoire du Château et de ses personnages.

Je vais vous montrer ensuite des exemples. Je vous parlais du Château de Suscinio, en Bretagne, que « Designers Unit », les scénographes et « Drôle de trame », les concepteurs audio-visuels ont développé, dans ce volume à grande hauteur, un jeu de lumières avec un mobile qui projette des ombres, quelque chose d'assez fantastique voire fantasmagorique. On a aussi toujours cette volonté d'accompagner le visiteur avec des médias différents. Là, on voit qu'il y a, par exemple, des écrans qui permettent d'accompagner le visiteur et de lui donner les informations nécessaires, ne pas utiliser uniquement le son ou la vidéo et d'être vraiment dans des médias variés pour justement amener un parcours à rebondissement et maintenir véritablement l'éveil et la curiosité du visiteur. Voilà encore des images où vous voyez ces jeux de lumières. La lumière est essentielle, on travaillera très finement toute la mise en lumière de ces espaces et des collections. Là, vous voyez un mobilier qui a été installé dans une salle ronde qui peut faire penser un petit peu à ce que je vous ai montré précédemment, c'est une plateforme sur laquelle on peut monter et, d'en haut, on voit différentes inscriptions s'allumer en contre-bas et donner des indications sur le lieu et ses occupants.

On aménagera également, dans ce parcours, des moments de pause pour que le visiteur ne soit pas inondé et submergé par le flot d'informations, de visuels. C'est vraiment trouver la bonne temporalité pour que ce parcours soit une découverte, un spectacle permanent et surtout, cela nous intéresse beaucoup, qu'ils reviennent. L'idée n'est pas du tout qu'en une heure et demie, deux heures, vous n'y revenez plus parce que vous avez tout vu, non, l'histoire est tellement foisonnante et tellement riche qu'il faut inviter à revenir avec des possibilités. L'immersion permet d'avoir des tonalités différentes, des récits qui peuvent se présenter sous différentes formes et donc apporter une originalité et une nouvelle façon de découvrir l'histoire du Château et de ses personnages.

Voilà pour une présentation succincte.

Il y a deux thèmes qui nous tiennent à cœur et sur lesquels je voulais conclure. Vous connaissez certainement le Château et les difficultés de cheminement si je peux dire, en tous cas, c'est un château qui nous arrive du temps du Moyen-Age et avec beaucoup d'évolutions, d'escaliers donc, on vise à une accessibilité à tous du message mais aussi que tous les handicaps puissent avoir accès à ce parcours. Les personnes à mobilité réduite auront des dispositifs dédiés, auront des lieux dédiés, ils pourront accéder à quelques zones que l'on réussit à rendre accessibles grâce à l'ascenseur et, pour le reste, il y aura des compléments qui permettront aux personnes déficientes visuelles ou auditives à pouvoir, là aussi, avoir la médiation complète de ce parcours. Ce renouveau est véritablement l'occasion, là aussi, de revoir tout le parc technique dans un objectif de diminuer les consommations, d'avoir des éclairages leds qui consomment peu avec un véritable objectif d'améliorer l'exploitation du site dans ces termes-là.

Voilà.

Madame le Maire

Très bien. Merci beaucoup. Beaucoup de choses restent à construire, beaucoup de choses ont été faites. Avant d'en arriver là, c'est presque deux ans de travail, en temps masqué, qui ont été faits notamment par des études : les fouilles archéologiques, l'étude sur la stabilité, l'étude sur le vieillissement des murailles, l'étude de tout le cheminement et l'accessibilité pour pouvoir rendre le Château beaucoup plus visible et donner l'envie d'aller s'y promener facilement, l'étude sur nos réserves puisque vous savez que l'on a beaucoup de collections et qu'il faut les conserver dans des conditions tout à fait correctes, ce qui est somme toute assez difficile aujourd'hui, l'étude sur les archives puisque sur l'ensemble du site du Château, il n'y a pas que la partie des musées et du parcours historique, il y a l'ensemble du site qui va être complètement revu, revisité et transformé. C'est les raisons pour laquelle il y aura trois phases sur ce château, la première étant celle dont nous venons de parler ce soir et qui s'achèvera par l'ouverture du circuit historique à Noël 2024, je l'ai dit tout à l'heure.

Je ne doute pas qu'il va y avoir des questions de votre part donc la parole est, je pense, à Sidonie MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Oui merci. Pas besoin de lever la main !

Madame le Maire

C'est bien ce qu'il me semblait !

Madame Sidonie MARCHAL

Quand même, si je n'interviens pas là, vous seriez déçue !

Madame le Maire

Oui, c'est vrai.

Madame Sidonie MARCHAL

On a partagé des expériences de guide au Château et, comme vous, je suis aussi très attachée à ce patrimoine.

Tout d'abord, je voulais remercier les deux intervenants pour cette présentation puisque nous étions dans l'impatience, que nous avons signalé lors des précédents Conseils Municipaux, d'avoir plus d'informations, de découvrir le Projet Scientifique et Culturel.

C'est un exercice difficile, en même temps, pour nous que de poser des questions ou commenter votre projet puisqu'on le découvre en partie à l'instant.

C'est vrai que l'on peut partager le constat que vous évoquiez, si on s'intéresse à la question du Musée du Château, de la disparité des espaces et des thématiques voire des chronologies qui sont, jusqu'à présent, développées sur le musée. On va vous interroger, ou avoir besoin d'un petit peu plus de précisions notamment sur ce que nous pourrions appeler « l'objectif stratégique en termes de politique des publics » puisque la difficulté du site ou le défi de taille que pose le Château c'est que nous avons une histoire qui relève quand même d'une certaine singularité, en tout cas, dans notre espace national et le défi en termes de public, vous avez évoqué de faire venir les habitants de l'agglomération enfin de notre environnement immédiat, de les faire revenir si je vous ai bien suivi et la difficulté, le défi c'est peut-être de trouver comment articuler cette singularité du territoire dans son espace avec l'ambition de faire venir des publics d'un plus large espace j'imagine que celui de l'agglomération, ce qui revient à poser -j'essaie de ne pas être trop confuse- la question du roman non pas national mais local que l'on peut raconter sur notre identité. Une identité qui est quand même singulière et comment réussir, par la médiation, et je pense que c'est au-delà de la médiation aussi, à la faire partager par un public qui puisse venir de plus loin. Ce qui pose de fait la question de la mise en réseau que l'on peut faire de ce type de valorisation. Vous avez évoqué des liens avec d'autres pays européens et donc la question était plutôt celle de comment, au-delà de la valorisation de notre roman local, quel récit on peut construire dans une ambition un peu plus éloignée pour faire venir des publics qui soient des publics d'un horizon plus lointain.

Peut-être en lien avec cette question des réseaux et des partenaires, comment vous envisagez l'articulation interne du site avec, vous avez évoqué Beurnier Rossel, ou les différents sites de l'agglomération. C'est en fait, une politique à la fois culturelle et touristique plus vaste que pose le défi du Château et comment vous envisagez globalement de réussir à faire venir des gens au-delà de notre public du Pays de Montbéliard pour dépasser la singularité de notre histoire et la faire partager à une échelle plus petite c'est-à-dire un territoire plus grand.

Si je ne suis pas trop confuse dans mon commentaire !

Madame le Maire

Non. En fait, la question est simple. Comment on va réussir à faire venir beaucoup de monde pour visiter notre château et tout ce qui tourne autour du Château et voire au-delà parce que vous comprenez bien qu'au-delà de la transformation du site du Château en un circuit touristique et historique, c'est un projet urbain en fait. Au-delà de la transformation du Château, il y a les deux rues qui tournent autour du Château qui sont la rue du Château et l'avenue Wilson et le bas de la rue de Belfort qui vont être transformées pour en faire des rues agréables et accessibles pour relier, à terme, de façon très agréable également, le Temple Saint-Martin qui, vous le savez, est le plus vieux temple de France qui est en complète transformation et qui devrait être inauguré l'an prochain, peut-être un peu plus tôt que notre circuit historique mais cela fait partie d'un tout, un véritable projet urbain, historique.

Nous avons la chance d'avoir ce temple qui est le plus vieux temple de France, je le disais, qui a été mis à l'honneur puisqu'il a reçu 500 000 € de la part du loto du patrimoine grâce à l'intérêt que Stéphane BERNE y a porté et nous voulons profiter de cette belle visibilité et notoriété pour accrocher le Château avec son histoire importante sur plus de 1 000 ans avec, bien sûr, une communication qui devra être à la hauteur de l'événement.

Nous savons qu'aujourd'hui, nous avons déjà beaucoup de visiteurs qui sont de Montbéliard ou du Pays de Montbéliard et qui viennent voir principalement nos musées avec les expositions permanentes et les expositions temporaires mais que cela ne suffira pas pour alimenter, entre guillemets, un public en nombre suffisant puisque l'intérêt c'est de faire connaître bien sûr notre ville et tout son patrimoine mais aussi de faire venir des touristes à Montbéliard pour faire vivre la ville et qu'elle soit rendue à une partie touristique qui, aujourd'hui, lui manque. Donc, c'est tout l'enjeu. Nous allons, bien sûr, être aidés par les Musées qui vont travailler à cet effet dans les expositions et les collections qui vont être mises en place et puis, également, par le Cabinet GFTK qui a l'habitude de travailler sur ce type de bâtiments puisque je ne sais plus si vous l'avez dit, Monsieur GREIF, vous avez travaillé au Château de Versailles, à Azay-le-Rideau, au Château de Suscinio, je crois à Marseille également donc une véritable connaissance des différents publics à sensibiliser et à réussir à conquérir. C'est un enjeu de taille dont nous n'avons pas forcément l'habitude dans notre territoire. On a beaucoup plus un passé industriel que touristique mais nous croyons profondément à l'histoire de notre château et à la nécessité de faire connaître cette très belle histoire.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ?

Madame Sidonie MARCHAL

Si.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Merci pour la présentation que vous avez faite, cela permet d'avoir une vision sur des échelles de temps qui sont un peu différentes en termes de réalisation, de ce que l'on peut faire etc.

Quand on dit parcours immersif, c'est un mot qui est très à la mode en ce moment, que je ne critique pas nécessairement, au contraire, parce que je pense que l'un de ses objectifs c'est quand même d'amener un public qui n'est pas seulement un public averti mais aussi de trouver des outils de médiation qui permettent de toucher un public beaucoup plus large. Dans ce sens-là, je pense qu'il y a des choses à faire. J'insisterais quand même sur un point sur lequel il y a déjà eu, en partie, une réponse et vous l'avez apportée Madame, c'est sur une enquête qui permet de savoir quelles sont les demandes. C'est surtout, je pense, des visiteurs qui ont répondu. Alors, les visiteurs ce sont déjà des personnes qui sont un peu acquises et donc, je pense qu'il va vraiment falloir faire une enquête, une recherche en lien avec l'ensemble de la population du Pays de Montbéliard, de l'Aire Urbaine, peut-être un peu plus large parce que c'est vrai que le Château de Montbéliard, je pense que, entre autres, sur un certain nombre de choses qui touchent à l'histoire naturelle attire quand même des gens d'un petit peu partout, on en entend parler à France Inter, on en entend parler un petit peu partout. On aura besoin de voir quelles sont les attentes de façon plus large. Je pense que c'est élargir le public auquel on s'intéresserait au niveau de l'enquête mais c'est aussi s'intéresser aux personnes qui passent à Montbéliard et qui ne passent pas nécessairement voir le Château de Montbéliard. Je pense à la vélo-route, c'est quand même un point important pour nous. Les gens, quand ils sont en vélo, ils ne viennent pas nécessairement visiter le Château de Montbéliard. Mais, peut-être, que l'on peut les attirer pour qu'ils viennent visiter le Château de Montbéliard. Je crois que c'est important.

Et, il y a un deuxième point, et vous l'avez un petit peu souligné, en disant que vous avez un point de vue historique, je pense que l'on a quand même des personnalités dans le Pays de Montbéliard et en particulier en ce qui concerne l'histoire naturelle, on a des collections qui sont magnifiques. Il y en a que l'on voit mais j'ai eu le privilège, sans doute comme certains d'entre vous, d'aller dans les réserves et je trouve qu'il y a quand même des choses qui ont une qualité, qui pourraient, dans un certain nombre de domaines, être comparables à ce qu'il y a au Musée de Paris qui traite de ce sujet. Je pense qu'il faut que l'on s'appuie sur les gens qui ne viennent pas et pas simplement sur les gens qui viennent.

J'interviendrai peut-être tout à l'heure par rapport aux questions d'ordre de financement mais cela ne fait pas partie du point n°1.

Madame le Maire

Pour compléter ce que vous dites Monsieur LACHAMBRE, on fait déjà un petit peu ce type d'enquête, pas du tout pour le Château mais pour savoir un petit peu les attentes des gens, par exemple, dans le cadre des Lumières de Noël. On interroge un certain nombre de visiteurs qui viennent d'un peu partout en leur disant « Est-ce qu'il faut plus de cela ? Moins de cela ? Comment vous voyez les choses ? ». Donc, à cette occasion, au prochain Marché de Noël, on peut très bien commencer à interroger les visiteurs, les pratiquants de la vélo-route tout à fait. Puis, on travaille bien sûr avec l'Office du Tourisme qui sait la manière la plus efficace de faire venir des visiteurs d'autres régions voire d'autres pays. C'est toute cette musique-là qu'il faut mettre en œuvre pour réussir le pari de cette transformation. Mais, on est bien d'accord avec vous.

Plus de questions ? Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Une petite question technique en regardant le rapport qui viendra : le logis des gentilshommes, dans votre conception, fait-il partie du parcours immersif puisqu'il est évoqué dans le tableau du rapport n°1 ?

Madame le Maire

Non. Le logis des gentilshommes fait partie de la phase n°2 parce que c'est un bâtiment extrêmement compliqué...

Monsieur Philippe TISSOT

Très fragilisé !

Madame le Maire

Très très fragilisé avec aucun travaux qui a été fait au cours des décennies précédentes et, rien que pour stabiliser le bâtiment, le transformer, il y aurait un coût, de clos et couvert, estimé, aujourd'hui, à 10 millions d'euros rien que pour ce bâtiment-là donc cela n'en fait pas du tout partie.

Monsieur Philippe TISSOT

Pour l'instant, on est sur des étais qui tiennent la charpente depuis treize ans.

Madame le Maire

Depuis treize ans ! Vous le saviez puisque c'est quand vous étiez élus qu'il a failli s'écrouler ! Vous n'étiez pas élue, vous, mais d'autres ici présents étaient élus.

Pour le moment, on se concentre sur cette première phase. Vous l'avez compris, il y a trois phases. La première phase est celle dont on vient de vous parler, la deuxième et troisième phase seront réalisées dans les 6-8 ans qui viennent pour des raisons techniques et puis des raisons financières vous l'avez bien compris.

Bien sûr, ce projet ambitieux a un coût, vous l'avez bien compris, donc nous allons solliciter nos différents partenaires pour qu'ils nous aident à payer une partie de ces travaux, notamment le Conseil Départemental et c'est l'objet de la première délibération.

1. PROJET D'EVOLUTION DU SITE DU CHATEAU – AUTORISATION DU DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Madame le Maire expose :

Vous avez sous les yeux le coût des différentes opérations de la phase n°1 qui s'élèvent à un peu plus de 7 000 000 € :

- 3 100 000 € pour le parcours immersif
- 950 000 € pour changer les menuiseries du Château et des Tours
- 140 000 € pour des études complémentaires sur les archives et la structure du bâtiment
- 80 000 € pour des études d'archéologie pour la maison du bailli
- 500 000 € pour l'aménagement des réserves dans les annexes de la DDE
- 500 000 € pour l'aménagement des archives
- 120 000 € pour des études des menuiseries des archives musée
- 500 000 € pour la restauration de la muraille sud
- 835 000 € pour l'aménagement de la rue du Château
- 335 000 € pour l'aménagement de la traversée du boulevard Wilson qui va commencer le mois prochain, au mois de mai

Cela correspond à 7 000 000 € et à la première phase pour laquelle nous allons solliciter des financements un petit peu partout.

La phase n°2, vous l'avez sous mes yeux, elle va s'inscrire jusqu'en 2030 pour la somme estimée aujourd'hui à 28 000 000 €.

Un beau projet, long, intéressant. Je pense que c'est extrêmement intéressant bien sûr pour nous, les élus, parce que nous ne faisons pas cela tous les jours dans une carrière d'élus, c'est un petit peu comme la construction de l'école Louis Souvet, enfin, c'est encore autre chose, ou le Conservatoire et on se projette dans les années à venir pour, vraiment, une transformation complète de la ville.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Rassurez-moi, le logis des gentilshommes est toujours debout ? Parce que vous avez dit que c'est lorsque l'on était là. Mais il n'est pas tombé !

Madame le Maire

Non, heureusement ! Je disais...

Monsieur Eric LANÇON

C'est une petite boutade ! Chaque fois que...

Madame le Maire

Je disais cela parce que je pense que vous vous en rappelez bien quand même ! C'est assez traumatisant ce genre de chose !

Monsieur Eric LANÇON

Je m'en rappelle bien mais il est toujours debout ! N'oublions pas, c'est un projet à 35 000 000 € pour l'instant. Ce qui est difficile d'envisager, c'est la phase n°2, lorsque l'on voit des sommes importantes, on a aucune visibilité, je ne pense pas que cela sera moins onéreux que cela, au contraire, ce n'est pas avec l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux que ce prix-là va être à la baisse. Vous n'avez pas le droit de vous tromper évidemment. Nous, on trouve que c'est un projet ambitieux,

que c'est un projet qu'il faut obligatoirement faire. On sera peut-être partagés sur les demandes de subvention, on n'oubliera pas de mettre en premier lieu PMA puisque....

Madame le Maire

Bien sûr !

Monsieur Eric LANÇON

Puisque ce fameux 4 000 000 €, il y avait des conditions en face de cela donc s'il pouvait y avoir un retour de 4 000 000 €, je pense que cela serait à peu près logique. Je pense que c'est un projet urbain évidemment mais c'est aussi un projet d'agglomération parce que le Château aussi beau qu'il puisse être ne suffira pas à lui-même pour tenter que des touristes restent deux jours. C'est vrai qu'à Azay-le-Rideau, il y a des châteaux très près Villandry etc et quand on va à Azay-le-Rideau, à quelques kilomètres, on va voir d'autres châteaux. Donc, c'est bien une politique d'agglomération également.

Et puis, d'une manière plus vaste, on a voté, l'autre fois, même si cela manquait un peu d'ambition, on a quand même voté à Mandeure un bâtiment qui fera partie obligatoirement de ce parcours-là.

On va être, mais vous vous en doutez bien, vigilants parce que, là, ce n'est pas un chèque en blanc pour l'instant, ce n'est qu'une demande de subvention mais le risque est assez important que ce soit dépassé et il faut absolument ne pas se tromper et, pour l'instant, on ne peut que vous faire confiance et avec le Cabinet qui nous suit pour que ce château soit une vraie réussite. Très prosaïquement ou presque béotien, il faut, oui, je vais m'abaisser jusque-là, il faudra que tout l'argent que l'on va mettre dedans soit bien au rendez-vous pour offrir une étape touristique qui va au-delà du Château.

On verra pour les votes.

Madame le Maire

Nous sommes bien d'accord, Monsieur LANÇON, on n'a pas le droit de se tromper donc le Cabinet n'a pas le droit de se tromper non plus et puis les Musées non plus ! Quant à la vigilance sur l'argent bien employé, je crois que, depuis neuf ans que nous sommes à la tête de cette Mairie, tous les euros dépensés l'ont été à bon escient et tout a été regardé de manière, vous pouvez me faire confiance là-dessus, extrêmement précise donc, de ce côté-là, je pense que personne ne peut en douter.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je pense que faire quelque chose au niveau du Château avec un projet ambitieux, c'est quelque chose qui est sans doute important. Un pays vit grâce à son histoire, je pense que dans certains cas, on a peut-être un petit peu oublié mais je crois que c'est quelque chose qui est important. Tous les volets de l'histoire, c'est l'histoire, j'allais dire, des personnes importantes, c'est l'histoire des bâtiments, c'est l'histoire de la vie des gens, c'est l'histoire scientifique, c'est l'histoire industrielle, on est dans un pays où on a beaucoup de choses dans ce domaine. Mais, vous vous doutez qu'il y a un mais derrière, moi, quand j'ai lu que l'on a un projet à 35 000 000 €, je me suis dit « est-ce bien raisonnable ? ». Le Pays de Montbéliard a été choisi comme étant la capitale française de la culture pour l'année prochaine. Pourquoi on a été choisi ? Une des raisons qui a fait un peu pencher la balance, c'est que l'on a réussi à faire quelque chose de sobre. On a dit ce n'est pas nécessairement en faisant des choses énormes que l'on va faire quelque chose qui va être bien. On voit que, dans le contexte dans lequel on est, dans le contexte bien sûr économique et financier mais dans le contexte de la finitude de notre planète, on sait que l'on ne pourra plus faire des choses gigantesques. Ce n'est pas parce que ce n'est pas gigantesque que ce n'est pas beau, que ce n'est pas intéressant et que cela n'attire pas les gens. On est capable de faire des choses, la preuve c'est que les personnes, qui ont choisi le Pays de Montbéliard comme étant capitale française de la culture, on dit que même si on faisait quelque chose qui n'était pas énorme, c'était quelque chose qui était très bien. Je prends un autre exemple, au niveau du fleurissement de la Ville, -c'est l'autre bout, c'est-à-dire des gros projets et d'autres qui sont beaucoup moins gros- on est capable de faire des choses plus simples, qui

nécessitent moins d'eau, qui nécessitent moins d'argent etc. Pour entrer plus dans les détails peut-être, les contraintes financières, on voit que l'Etat n'a plus de sous, on voit que les intérêts sont en hausse, je crois que la dette publique de la France, au niveau national, impute, cette année, 12 milliards d'euros supplémentaires simplement à cause de l'évolution des intérêts. Donc, on voit que l'on n'a plus les moyens de faire ce genre de choses. On sait également que notre collectivité, comme beaucoup d'autres, comme toutes les autres je dirais, va avoir un effort gigantesque à faire pour assurer la transition écologique, la transition énergétique en particulier, sur le secteur. Bien sûr, vous avez parlé du fait que l'on mettrait des leds, que l'on essaierait de faire des choses qui soient plus sobres en utilisant plutôt du bois que du béton. Le béton, en France, c'est quand même 9 à 12% bientôt des émissions de gaz à effet de serre. Il faut vraiment que l'on arrive à faire des choses qui soient sobres. Vous avez mis en avant quelques points qui vont permettre de faire des économies d'énergie mais je crois qu'il faut que l'on arrive, au niveau de notre public, pour pouvoir vendre un petit peu ce projet-là et que cela n'apparaisse pas comme un projet dément, il faut que l'on arrive à montrer que l'on est capable de faire pour moins cher que cela. Je pense que c'est quelque chose qui est gigantesque. Bien sûr, on va demander des subventions et on en aura sans doute, sans doute pour une part importante, il ne faut quand même pas oublier que, même si on a des subventions, c'est quand même de l'argent public que l'on a là derrière...

Madame le Maire

On ne l'oublie jamais Monsieur LACHAMBRE !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Donc, d'où que cela vienne, c'est quand même de l'argent public. Donc, si on ramène les choses, 35 000 000 € pour une population de 25 000 habitants à Montbéliard, cela représente quand même plus de 1 000 € par habitant, c'est quelque chose qui est important.

On parlera, un petit peu plus tard, des autorisations de travaux dans une délibération prochaine, quand on regarde ce qui va être fait au niveau des écoles, ce n'est pas sur la même échelle de temps, je suis d'accord, mais on n'a pas que des écoles, on a tout un tas d'équipements à Montbéliard qui nécessitent des travaux importants pour que l'on puisse continuer à les utiliser dans des conditions acceptables.

Oui, il y a un beau projet mais on est capable de faire moins cher, j'en suis persuadé. Je m'adresse à vous, Madame le Maire, mais peut-être aussi aux personnes qui vous encadrent, il n'y a pas des outils qui permettraient de faire moins cher ?

Madame le Maire

Christine SCHMITT.

Madame Christine SCHMITT

Je fais partie un peu du projet depuis le début et sachez que l'on fait toujours avec cette idée de faire moins cher mais, là, j'aimerais bien que vous nous disiez sur quoi il faut que l'on économise ? Franchement, on a essayé de faire des choses qu'il fallait. Quand on parle de la deuxième phase, c'est vrai que ce sont des chiffres qui sont un petit peu vertigineux mais on est quasiment obligés, on ne peut pas faire des petits bouts et puis ne pas faire les choses qui sont nécessaires pour que les bâtiments tiennent debout, les fenêtres, ce sont plein de choses qui ont été pensées, on n'a pas fait les choses au hasard, avec les cabinets d'ailleurs, tout est pensé.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Juste pour répondre à votre interpellation, moi, je ne suis pas architecte, je ne suis pas spécialiste de la muséographie, je n'ai pas de compétences particulières sauf que je sais quand même qu'il y a un certain nombre de projets que l'on est capable de faire et qui sont beaucoup moins chers à un moment-donné. On est certainement capables de faire des choses qui sont beaucoup moins chers...

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, on regardera...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Quand on regarde, au niveau des Jeux Olympiques, on voit qu'il y a quand même des projets qui permettent de faire moins cher.

Madame le Maire

On regardera, Monsieur LACHAMBRE, vous vous en doutez bien. Pour le moment, on a mis la totalité des dépenses du projet qui s'arrête en 2030 mais s'il faut prendre deux ans de plus, on prendra deux ans de plus, il y aura un glissement sur le temps. Ce n'est pas pour cela que l'on dépensera moins, vous pouvez me répondre, mais, néanmoins, vous pouvez me faire confiance pour être vigilante sur toutes les dépenses que nous jugerions comme étant trop dispendieuses ou bien pas forcément nécessaires pour ce type de projet.

En tout cas, pour la première partie, aujourd'hui, il y a le parcours historique bien sûr mais il y a tous les murs, les bâtiments, les études complémentaires qui sont obligatoires dans le cadre d'un tel projet, on peut difficilement faire des économies. Bien sûr que l'on en recherchera pour la suite des opérations.

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Je suis d'accord avec vous Monsieur LACHAMBRE, on a une histoire, il faut la valoriser, pour savoir où on va, il faut surtout savoir d'où on vient donc c'est important que l'on puisse s'attacher à ce château.

Vous insistez beaucoup sur le coût total mais, on n'est pas sur l'AXONE à 40 000 000 €, la Citédo à plus de 20 000 000 €, ce ne sont pas des bâtiments d'agglomération où on va mettre à la fois du sport, de la musique ou alors de la natation, là, on est sur notre patrimoine donc, moi, cela me choque moins que l'on arrive sur ces montants-là, cela me choque moins d'autant plus que l'on vient de vous dire que c'est un projet d'avenir. C'est un projet, pas seulement, pour restaurer un bâtiment, c'est un projet aussi pour redonner un peu de lumière à notre ville et à notre agglomération, pour donner un peu du sens aussi à la circulation dans notre ville, dans notre centre-ville, aux commerces, se donner un avenir tout simplement. Donc, je ne vois pas pourquoi vous insistez, enfin si je vois en fait, je vois pourquoi vous insistez sur ce prix mais je ne suis pas sûr que cela soit vraiment le bon argument. Je vois « restauration du logis des gentilhommes : 9 800 000 € », quand on restaure un bâtiment, une habitation, il y a un coût donc on peut difficilement faire moins si on veut que cela tienne sur le temps. Je ne suis pas sûr que cela soit réellement un débat. 35 000 000 € divisés par 25 000, cela fait 1 400 € par habitant. Si c'est 1 400 € qu'il faut donner par habitant pour que notre ville respire, vive et qu'elle soit dynamique, en tous les cas, moi, je suis preneur. Encore une fois, et je l'ai dit jeudi soir en Conseil d'Agglomération, là au moins, on a la certitude que l'on va avoir un bel outil pour faire fonctionner notre patrimoine alors que la certitude que l'industrie automobile, sur le Pays de Montbéliard, dure autant que le Château dans les années à venir, on n'en a aucune.

Madame le Maire

Très bien. Merci. Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Bonsoir à toutes et à tous. Moi, je suis un peu surpris que, ce soir, on nous présente un projet à plus de 35 000 000 €. Vous deviez vous occuper de la réfection de l'entrée de ville Faubourg de Besançon, vous avez reporté les travaux parce qu'il n'y avait plus d'argent dans les caisses. Moi, je suis surpris, je pense qu'il y a des priorités. Les priorités, ce sont pour que le maximum de gens puisse en profiter.

Le Château, je pense que la somme est trop importante, c'est beaucoup d'argent. J'entends, je lis souvent que l'Etat ne fait pas l'effort nécessaire pour nous apporter les aides que Montbéliard mériterait mais le problème c'est, qu'aujourd'hui, les caisses... L'argent, on ne le dépense qu'une fois. 37 000 000 €, pour moi, c'est une somme qui est énorme et il y a d'autres projets sur Montbéliard.

Madame le Maire

Nous estimons, Monsieur MARCOT, que le Château est une priorité, cela faisait d'ailleurs partie de notre programme en 2020 donc nous mettons notre programme en œuvre.

Quant au Faubourg de Besançon, c'est retardé d'un an et cela sera fait dans un an point à la ligne. Cela fait des années que cela attend, il n'y a jamais rien eu pendant je ne sais pas combien de temps dans cette rue donc cela peut encore attendre. Si, nous avons fait en 2015, grâce à l'Agglomération, tout l'assainissement qui n'avait jamais été fait jusqu'alors. Donc, cela attendra encore un peu, un an, cela permettra d'ailleurs de réfléchir, à nouveau, sur le projet puisqu'il y a un certain nombre de mouvances, dans ce quartier, sur « il faut garder les arbres », « il ne faut pas garder les arbres », « il faut enlever le stationnement », « il faut mettre le stationnement ». Entre ceux qui veulent d'une manière et ceux qui veulent de l'autre. D'ailleurs, il est bien dommage que ces gens-là ne soient pas venus aux réunions qui ont été organisées en leur temps. Mais, cela permettra de revoir les choses de manière à trouver le consensus le plus large.

Je vais vous demander, maintenant, de.... C'est fini Monsieur LACHAMBRE ! Allez, la dernière !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Monsieur FROPPIER a dit que finalement, ce n'était pas le point le plus important de parler finances. Bien sûr, le contenu, c'est intéressant mais combien cela coûte, c'est quand même quelque chose qui est fondamental.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, vous savez bien que, financièrement.... Enfin, vous n'allez quand même pas nous donner de leçons !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ah, je l'attendais ! Je vous attendais.

Madame le Maire

Ben oui !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je vous attendais ! Bravo Madame le Maire, vous avez réussi à le placer !

Madame le Maire

Vous me tendez une perche ! Ce n'est même pas une perche...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Bien sûr, je vous tendais une perche et j'ai vu que la perche a été active...

Madame le Maire

Je commence à vous connaître !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

L'hameçon a mordu !

Madame le Maire

J'ai mordu à l'hameçon. Ne vous en faites pas, s'il y a des choses que l'on n'arrive pas à faire financièrement, on ne les fera pas ou on les retardera le temps de les faire. On ne va pas endetter les Montbéliardais, la preuve en est depuis 9 ans quand même. Il y a un très beau projet, c'est peut-être cela qui vous gêne d'ailleurs...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Non.

Madame le Maire

C'est peut-être cela qui vous gêne, qu'il y ait un très beau projet. Monsieur MARCOT, ce n'est pas cela qui vous gêne finalement ?

Monsieur Eric MARCOT

Pas du tout !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Si vous voulez, je crois que l'on doit, aux générations futures, de rendre un pays qui soit agréable à vivre et un pays qui soit attractif.

Madame le Maire

Je suis d'accord !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Le Château en fait partie.

Madame le Maire

On est d'accord !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis d'accord sauf qu'il n'y a pas que le Château qui va en faire partie, il y a aussi les écoles, les gymnases...

Madame le Maire

Mais, on est d'accord !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Les aménagements urbains, la vie de tous les jours, le chauffage urbain. Il y a énormément de choses qui vont permettre aux gens de bien vivre. Quand on voit l'évolution du climat, quand on voit la dégradation qu'il peut y avoir parce que l'on consomme encore beaucoup trop d'énergie fossile partout, je me dis que ces 35 000 000 € qui seront peut-être plus, on pourrait peut-être en mettre une partie ailleurs.

Madame le Maire

Mais, on va faire d'autres choses ailleurs !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Moi, j'ai fait construire une maison, on m'a fait un beau projet, c'était beau, un architecte m'a dit « on vous propose cela ». Je me suis dit que c'était peut-être un peu au-dessus de mes moyens et puis, finalement, en discutant, je pense que j'ai gagné entre 30 et 40%. Par contre, il y a des choses sur lesquelles je n'ai pas mégoté c'est vrai. J'ai 20 à 25 centimètres d'isolant dans mes murs, j'ai des panneaux solaires, je me chauffe au soleil et je ne paie quasiment pas d'énergie etc...

Madame le Maire

Cela, on en est convaincu !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai anticipé et je crois que l'on a besoin d'anticiper cela aussi à Montbéliard.

Madame le Maire

On est d'accord.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cela fait trop pour moi voilà. On peut faire bien. Les enfants aiment venir chez moi...

Madame le Maire

On saura gérer, ne vous en faites pas. Le sujet est clos. Maintenant, on va voter sur cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Quatre abstentions. Le restant est pour. Je vous remercie.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	4

Madame le Maire

Merci à Cécile, merci à Monsieur GREIF.

Monsieur Romain GREIF

Merci à vous.

Madame le Maire

Avec une opposition comme cela, tenez-vous bien, il y a intérêt à respecter les prix ! C'est bien, vous allez nous aider !

Monsieur Romain GREIF

Oui.

Madame le Maire

Question n°2 « Chambre Régionale des Comptes – Observations définitives relatives au contrôle de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (Enquêtes Développement économique / Gestion de l'eau) ».

2. CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES AU CONTROLE DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MONTBELIARD (ENQUETES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / GESTION DE L'EAU)

Madame le Maire expose :

Vous savez que chaque Conseil Municipal des 72 communes de l'Agglomération doit en avoir pris connaissance. Il n'y a pas de vote sur la question mais il faut en prendre acte.

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas donc nous pouvons passer à la question n°3.

Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

Si, il y a des remarques, excusez-moi Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est pour lancer un débat par rapport à l'eau. On a déjà vu l'eau et l'économie au niveau de PMA. On a noté et j'espère que vous suivrez le Président d'Agglomération, on a noté que le Président de l'Agglomération était complètement convaincu que le retour en régie de l'eau était maintenant une réalité, qu'il fallait déjà anticiper. Evidemment, nous, dans nos rangs, on est pour cette option de retour en régie mais on n'oubliera pas aussi que le contrôle très fort de notre DSP est aussi une évidence à mettre en œuvre, elle se met en œuvre tout doucement. J'en fais partie, comme d'autres groupes de l'Agglomération, et il faut que l'on soit très vigilant parce que, derrière, vous le savez très bien, la gestion de l'eau c'est aussi l'eau qui arrive au robinet de tous nos habitants du Pays de Montbéliard. Gestion publique de l'eau dans un second temps. Premier temps, c'est un contrôle très serré de notre délégataire qui fonctionne plus ou moins bien mais qu'il faut vraiment contrôler.

Si un jour, il y a un vote à l'Agglomération, on saura compter sur votre groupe, je pense, pour revenir en régie publique.

Madame le Maire

Ecoutez, c'est vrai que l'eau et, bien sûr, tout ce qui touche au climat est un véritable sujet d'actualité aujourd'hui. Je partage votre avis sur le contrôle à faire avec le délégataire. D'ailleurs, chaque fois qu'il y a un délégataire, on doit, on devrait faire un contrôle assez sérieux. Moi, ce qui m'inquiète le plus, c'est le temps qu'il faudra pour changer complètement le réseau. Si on reste sur les financements actuels, je crois que l'on change de réseau au bout de 180 ou 200 ans, ce qui n'est évidemment pas envisageable. Cela veut dire qu'il faudrait au moins doubler le montant de l'investissement pour avoir un réseau qui reste performant, efficace, sans perte d'eau et je pense que c'est un sujet sur lequel il faut vraiment travailler.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Vous venez de me tendre une perche sur la question du budget alors, permettez que je morde à l'hameçon. On va avoir besoin de beaucoup de sous pour plein de choses, y compris pour l'eau, pour changer nos tuyaux etc. Alors, on dira c'est PMA...

Madame le Maire

Ce n'est pas la Ville !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Mais cela n'empêche que l'on aura besoin de sous. Monsieur FROPPIER était prêt à donner 1 000 € mais peut-être que, lui, pourra en donner un peu plus puisqu'il était prêt à en mettre ! Et puis, il ne faut pas oublier que quand on parle de 1 000 € ou de 1 400 €, c'est 1 400 € par personne y compris les nouveaux nés, y compris les grabataires, y compris les femmes, les enfants, les hommes, les

militaires, les culs de jatte etc. C'est tout le monde qui va payer cela. Donc, je pense qu'il va falloir que l'on serre la bourse.

Moi, je voulais intervenir juste un petit peu sur la partie concernant l'économie. En fait, à la fin, on voit qu'il y a des remarques particulières qui ont été faites par la Chambre. La façon dont je l'ai écrit c'est « un manque de stratégie » parce que, finalement, on ne sait pas exactement où on va, on voit que chacun travaille pour lui, sans cohérence avec ses voisins, entre PMA et Belfort bien sûr mais c'est aussi au sein de PMA. Je citerai simplement un exemple : on a vu la Maison de Santé qui s'est installée : Pourquoi à cet endroit-là ? Pourquoi pas à d'autres endroits ? Est-ce que c'est l'endroit le plus pertinent ? Ce qui était pertinent et ce qui a permis d'arriver au projet, c'est que Montbéliard la voulait et Montbéliard a dit « on est prêt à faire ». Mais, on ne résonne pas vraiment en termes d'intérêt global. En ce moment, c'est à Belfort que l'on va avoir le centre pour le foot. On le met là-bas pourquoi ? Parce qu'il y en a un qui propose du terrain. Ecoutez, on ne peut pas avoir une vision qui soit un petit peu différente. En fait, je crois qu'il faut vraiment que l'on apprenne à travailler en cohérence avec tous nos voisins tout proche, les communes d'à côté mais aussi les collectivités qui sont un petit peu plus éloignées. Et puis, quelle stratégie en termes de filière en termes d'organisation d'espaces publics ? On a encore, cette fois-ci, gardé la compétence sur l'urbanisme -on a voté cela en début de mandat comme cela se vote souvent- mais, moi, j'avais voté contre parce que je pense que l'on a besoin de travailler ensemble. Tout cela montre bien, finalement, que la Cour des Comptes a un peu raison quand elle nous pose ce genre de questions.

Madame le Maire

Vous dites la Maison de Santé, on l'a mise là parce que Montbéliard était prête mais il n'y a pas que cela. Montbéliard était prête bien sûr parce que nous avons des terrains mais c'était les investisseurs qui voulaient aller là et nulle part ailleurs. Vous ne les faites pas aller ailleurs s'ils n'ont pas envie d'y aller, c'est leur agent, il l'investisse où ils veulent. Et puis, c'est extrêmement bien placé en plus parce que c'est un nœud près de l'autoroute, pas loin du centre-ville, près du Pied des Gouttes, où tout le monde veut aller donc c'est qu'il y a quand même une raison si tout le monde veut y aller.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Et plein de bus ! Ah non, il n'y a pas plein de bus !

Madame le Maire

Ah si, il y a des bus ! Si, il y a des bus Monsieur LACHAMBRE ! Et puis, il y a même...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Pas jusqu'à la Maison de Santé !

Madame le Maire

Il y a même des pistes cyclables maintenant.

Question n°3 « Acquisition parcelle CL 30 – 4 à 8 rue Lulli – Néolia ».

3. ACQUISITION PARCELLE CL 30 – 4 A 8 RUE LULLI – NEOLIA

Madame le Maire expose :

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, les 4 à 8 rue Lulli et 12 rue Debussy ont été détruits et il s'agit, ce soir, de faire un échange de terrain entre les parcelles dont je viens de vous parler que nous pourrions mettre dans le domaine public dès maintenant et, en échange, nous céderions à Néolia une partie, aussi rue Debussy mais un petit peu plus loin, c'est où il y a eu des aménagements, des espaces verts et une transformation en espace public près du collège Lou Blazer.

Ce sont des choses dont nous avons, assez régulièrement, l'habitude. C'est un échange de terrain et le terrain cédé, le premier, a une surface de 1 609 m².

D'ailleurs, je pense à ce que vous avez dit tout à l'heure sur le coût du Château. Vous savez, quand même les sommes qui ont été investies à la Petite-Hollande ? C'est 2,5 plus que le Château quand même, pour les démolitions, les reconstructions, les résidentialisations, le centre commercial, le pôle de services donc on ne parle pas des mêmes chiffres là. C'est presque 80 000 000 € investis sur la Petite-Hollande quand même ! Vous voyez.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Pour quand même une population qui est importante.

Madame le Maire

Oui mais l'objet n'est pas le même. Il y a une population qui est importante mais, là, il y a un projet qui est important pour faire venir beaucoup de gens, pour rendre notre ville attractive et que les gens viennent consommer et viennent faire marcher le commerce et tout ce qui existe à Montbéliard. Donc, cela, je voudrais quand même le rappeler parce qu'il faut bien se rendre compte que, d'abord, dès que l'on commence à faire des projets un peu d'importance, cela atteint tout de suite des sommes assez fortes et, là, c'est quand même 80 000 000 € investis sur la Petite-Hollande.

Monsieur Christophe FROPIER

Et 80 000 000 € par 8 000 habitants, cela fait 10 000 € par habitant dont les nourrissons, les femmes, les enfants, je ne reprends pas la liste de tout à l'heure !

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Juste une question comme cela, qui n'est pas une question piège. Je ne suis pas du tout opposé à ce que l'on fasse ce genre de choses mais est-ce que l'on a un projet particulier par rapport à cela ?

Madame le Maire

C'est un petit espace.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce n'est pas bien grand, je suis d'accord mais...

Madame le Maire

C'est 1 800 m² aujourd'hui. On l'a engazonné, on a réalisé une nouvelle voirie qui rejoint la rue de la Petite-Hollande et puis de l'éclairage. Pour le moment, non. Moi, je propose qu'on le laisse pour le moment en gazon pour des raisons environnementales. On a beaucoup démolì, on a un peu reconstruit et, pour le moment, c'est bien comme cela, c'est entretenu, c'est propre. Si un jour il y a un projet, on verra bien.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°4 « Acquisition parcelle CL 167 – Lieudit Le Chênois – Office Public de l'Habitat du Doubs ».

4. ACQUISITION PARCELLE CL 167 – LIEUDIT LE CHENOIS – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DOUBS

Madame le Maire expose :

C'est la même chose avec Habitat 25. C'est une parcelle plus petite, cette fois-ci, mais, comme nous n'avons pas d'échange de terrain, il faut donc valoriser financièrement cette surface foncière et nous donnerons donc 4 000 € à Habitat 25 pour faire entrer dans le domaine public ce terrain de 211 m² qui est situé au lieudit Le Chênois toujours dans le cadre des démolitions.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente -

Madame le Maire

Un petit bilan, en images, de toutes les régularisations foncières à la Petite-Hollande.

Vous voyez le parvis Domon, l'image de gauche, c'est avant, où il y avait essentiellement des voitures et donc, vous voyez, à droite, une belle surface qui a été laissée aux piétons et aux vélos, de l'engazonnage et bien sûr de l'éclairage public.

Rue Debussy, sur la photo d'en haut, c'était avant, il y avait beaucoup de goudron et, là, on a gardé un petit peu d'herbe, il y a des trottoirs qui sont en espèce de petits graviers et puis, nous avons enlevé le stationnement pour laisser la place aux vélos.

C'est pareil rue Lulli, vous voyez les photos avant / après. Des arbres ont été plantés et une végétalisation beaucoup plus importante.

De même au débouché de la rue Lulli et de la Petite-Hollande, vous voyez les aménagements qui sont quand même assez qualitatifs.

Nous passons à la question n°5 « Rachat de l'immeuble sis 4 rue des Halles – 17 Place de la Lizaine en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté ».

5. RACHAT DE L'IMMEUBLE SIS 4 RUE DES HALLES – 17 PLACE DE LA LIZAIN EN PORTAGE FONCIER A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Madame le Maire expose :

C'est le même bâtiment qui donne d'un côté et de l'autre de la rue. Ce bâtiment qui a été vendu il y a un petit plus d'un an avait été, dans le cadre de la rénovation urbaine du centre-ville, cette fois-ci, dans le cadre d'Action Cœur de Ville, acheté, à notre demande, par l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour la somme de 203 000 € qui était donc conforme à l'avis des Domaines.

Nous avons, sur ce bâtiment, un projet qui correspond tout à fait à ce que nous voulons faire pour le centre-ville, c'est-à-dire retrouver commerces et habitations et donc, nous allons, par cette délibération, le racheter à l'EPF pour qu'il entre dans le domaine public. Le prix d'acquisition initial est de 210 000 € auquel s'ajoute, pour le rachat, les frais notarié et d'autres frais que sont l'assurance, les impôts, la gestion des biens etc.

Il vous est proposé, ce soir, dans le cadre de ce futur projet, de racheter ce bâtiment à l'EPF.

Des questions ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°6 « Cession route d'Allondans – M. Claude MENETRIER ».

6. CESSION ROUTE D'ALLONDANS – M. CLAUDE MENETRIER

Madame le Maire expose :

Monsieur Claude MENETRIER souhaite acheter une parcelle de terrain route d'Allondans qui est située le long de sa propriété. Suite à un héritage chez les voisins qui a bouleversé un petit peu le foncier sur ce terrain, il apparaîtrait nécessaire de lui vendre une bande de terrain de 4 mètres sur une longueur d'une trentaine de mètres, ce qui correspond à 216 m².

La SEDIA, à qui appartient le terrain, est d'accord pour cette vente. L'agriculteur, Monsieur BREUILLLOT, qui entretient cette partie est également d'accord et l'avis de France Domaine est établi à 2 000 €. Nous vous proposons donc de vendre ces 216 m² à Monsieur MENETRIER.

Vous voyez sa maison grise là et donc, il acquiert, ce soir, si nous votons pour, la parcelle en longueur jaune pour pouvoir avoir un accès beaucoup plus facile à sa propriété.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente -

Madame le Maire

Question n° 7 « Cession des parcelles BE 248 et BE 250 sis Pied des Gouttes au profit de Pays de Montbéliard Agglomération ».

7. CESSION DES PARCELLES BE 248 ET BE 250 SIS PIED DES GOUTTES AU PROFIT DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

Madame le Maire expose :

Il y a quelques temps, au mois de décembre, l'Agglomération a intégré la compétence « santé ». A cet effet, elle a développé la construction de la clinique sur un terrain qui avait été donné par la Ville. Elle a également rénové -c'est en cours de rénovation- une maison qui lui appartenait pour accueillir les

professionnels de santé et, dans cet esprit de compétence « santé », elle souhaite acquérir une maison qui appartenait aux Consorts VIARD. Vous voyez, c'est le bâtiment qui est cerclé de rouge, qui est le long de la nouvelle voirie et le long d'une piste cyclable. L'Agglomération a préempté cette parcelle pour pouvoir réaliser, prochainement, cette maison de la chronicité, c'est-à-dire une maison où il y aura les malades atteints de maladies chroniques comme le diabète ou des maladies cardiovasculaires et qui seront accueillis et seront soignés là. Et dans cette parcelle, il y a environ 1 800 m² qui appartenaient à la Ville de Montbéliard, qui ont été préemptés et qui sont nécessaires à l'Agglomération pour pouvoir réaliser ce projet. L'Agglomération se propose de racheter ces 1 800 m² à la Ville pour la somme de 30 000 €.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente -

Madame le Maire

Question n° 8 « Marché de la Petite-Hollande – Demande de gratuité ».

8. MARCHÉ DE LA PETITE-HOLLANDE – DEMANDE DE GRATUITE

Madame le Maire expose :

En raison de la future démolition de l'ancien centre commercial des Hexagones qui, aujourd'hui, est en cours de désamiantage, déconstruction etc, il va y avoir un ballet considérable de camions, de transports de matériaux qui vont passer sur ces différentes voiries et nous devons, à la fois, sécuriser le site et, puis, permettre aux véhicules de circuler facilement.

Pour ces raisons, nous avons dû déménager le marché de la Petite-Hollande qui est installé le long de la piscine et, en raison de ce déménagement qui a provoqué quelques nuisances au démarrage -cela se passe plutôt bien aujourd'hui, Olivier GOUSSET a beaucoup travaillé sur cette nouvelle installation des commerçants-, nous proposons de rendre gratuit l'occupation du domaine public pour les commerçants pour l'année 2023.

Y-a-t-il des remarques ? Non. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Christine SCHMITT momentanément absente -

Madame le Maire

Je laisse maintenant la parole à Eddie STAMPONE pour la question n° 9 « Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes / hommes » jusqu'à la question n°19.

9. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES / HOMMES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire. La première question qui me concerne est le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes / femmes.

Chaque année, au moment du vote du budget, les collectivités de notre taille, c'est-à-dire de plus de 20 000 habitants, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel d'égalité entre les hommes et les femmes.

Vous avez le rapport qui vous a été communiqué pour ce Conseil Municipal. Ce rapport comporte deux parties.

La première c'est le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité avec, en premier lieu, un état des lieux qui ne fait pas apparaître de particularités si ce n'est une sur-représentation féminine dans les postes de direction et Laurent LAMAURIÉ ne dira pas le contraire. Également une sous-représentation féminine ou une sur-représentation masculine pour ne pas faire de discrimination, dans les métiers techniques. C'est l'état des lieux. Si Madame le Maire l'autorise, je vous laisserai poser des questions ou faire des remarques sur cet état des lieux. Ce qui est important de voir également, c'est le plan d'actions qui est mis en place dans ce cadre-là. Un plan d'actions qui a plusieurs axes. Le premier axe c'est d'évaluer et de prévenir les écarts de rémunération. C'est aussi de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction Publique. C'est aussi de favoriser l'articulation entre l'activité professionnel et la vie personnelle et familiale. C'est aussi de prévenir et de traiter les discriminations, les actes de violence, le harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Ça c'est la première partie.

Il y a une seconde partie qui concerne le bilan des politiques publiques qui sont mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes avec notamment, dans le cadre du CHRS, du GSE, également le soutien aux associations qui favorisent l'égalité hommes-femmes et puis le Programme de Réussite Educative.

En troisième partie, vous avez les états statistiques.

Madame le Maire

Des questions ? Je n'en vois pas. On ne vote pas, on prend simplement acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal a pris acte -

Madame le Maire

On va passer à la question suivante « Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023 ». Eddie STAMPONE.

10. BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci. Il s'agit de la reprise anticipée des résultats. Pour nous éviter d'avoir à adopter un Budget Supplémentaire, ce qui ne se fait presque plus de nos jours, on a l'autorisation de reprendre par anticipation les résultats comptables de l'exercice précédent puisque nous n'avons pas encore voté le Compte Administratif, nous le ferons au prochain Conseil Municipal, et donc ce résultat n'est pas encore entériné, en tous cas, il n'est pas encore validé par le Conseil Municipal et nous avons donc l'autorisation de le prendre par anticipation si vous en êtes d'accord.

Bien évidemment, il a été vérifié avec le Comptable Public, il y a eu un aller/retour avec le Comptable Public pour être sûr que nous ayons le même résultat entre le futur Compte Administratif et le Compte de Gestion du Comptable qui nous sera présenté également au prochain Conseil Municipal.

Ce résultat global de la section de fonctionnement s'établit à 4 006 113 €. Nous avons un besoin de financement de la section d'investissement de 3 056 000 € et donc ces 3 056 000 €, nous devons

obligatoirement les affecter en investissement, c'est-à-dire que l'on va prendre sur les 4 000 000 € pour affecter 3 000 000 € obligatoirement en investissement.

Il nous reste donc 949 509 €, on a le droit d'en faire ce que l'on veut sauf de se les mettre dans la poche bien évidemment. On a le choix de les reprendre soit en résultat reporté à la section de fonctionnement soit de les affecter en investissement. Nous vous proposons de les affecter directement en investissement, ce qui limitera l'emprunt d'équilibre que l'on vous proposera dans le cadre du Budget Primitif.

Madame le Maire

Des questions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER momentanément absent* -

Madame le Maire

Question suivante « Budget Primitif – Année 2023 – Budget Principal ». Eddie STAMPONE.

- *Départ de M. Karim DJILALI qui donne pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU* -

11. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

J'ai l'honneur de vous présenter le Budget Primitif 2023 de la Ville de Montbéliard qui, cette année encore, tient compte des fortes contraintes externes dont je vous ai déjà parlé lors du Débat d'Orientations Budgétaires :

- Un contexte international qui engendre une déstabilisation des approvisionnements, tout particulièrement du gaz et du pétrole et qui engendre également une déstabilisation des tarifs de l'électricité et qui a pour conséquence une forte inflation. Pour information, l'inflation générale sur 1 an était de 6,3 % en février 2023 et de 14,5 % pour les produits de grande consommation et les produits frais en libre-service.
- Les taux d'intérêts sont en hausse, entre 3,5 % et 4,2 % si nous empruntons sur 15 ans.
- A cela s'ajoute une majorité relative à l'Assemblée Nationale qui a contraint le Gouvernement à faire adopter la Loi de Finances par l'intermédiaire de l'article 49 al 3 de la Constitution, ce qui a entraîné une stabilisation tardive du projet de Loi de Finances. L'impact est réel dans l'estimation de nos recettes fiscales, par exemple, que nous avons limitées dans l'attente de la notification des bases d'imposition. On y reviendra un peu plus tard.

Le budget 2023 a été élaboré à partir d'estimation d'augmentation du prix de l'énergie mais nous devons attendre les factures du 1^{er} trimestre 2023 pour avoir davantage de visibilité. Comme je viens de le dire, le montant des recettes fiscales est lui aussi assez incertain, en tous cas, on l'a estimé à un certain montant, je vous en reparlerai tout à l'heure.

La section de fonctionnement, qui est la colonne vertébrale de notre budget et qui permet d'irriguer la section d'investissement, est plus que jamais soumise à une surveillance accrue. Dès la fin de l'été 2022, nous avons demandé aux services de réfléchir sur des pistes d'économie, sans dégrader les services aux Montbéliardais. Elles ont notamment porté sur les économies d'énergie dans nos bâtiments mais également dans nos rues.

Malgré ces contraintes, le BP 2023 retranscrit en chiffres les choix politiques déjà affirmés lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Il s'agit :

- D'inscrire l'action municipale dans la transition énergétique.
- De renforcer l'attractivité de la Ville, en mettant en valeur notre patrimoine et en poursuivant la redynamisation du centre-ville et en favorisant une offre de logements sur l'ensemble du territoire communal.
- Il s'agit également d'améliorer le cadre de vie, notamment par la poursuite de la rénovation urbaine du quartier de la Petite-Hollande, et en intervenant partout sur l'espace public communal.
- De conforter la qualité de nos équipements, et ce sera vrai pour le Centre Simone Veil à la Maison Hirsch et pour le grand bassin de la piscine d'été.
- Et enfin d'assurer la pertinence et la diversité des services à la population, en protégeant les Montbéliardais, tant socialement, par l'intermédiaire d'un CCAS qui sera adapté aux besoins de la population, que sous l'angle de leur propre sécurité avec le déploiement de nouvelles caméras de surveillance et une police municipale dotée d'équipements adaptés.

Voici nos choix politiques que nous retranscrivons dans le BP 2023 et je vous propose donc d'en présenter l'analyse plus précisément.

Le BP 2023 de la Ville de Montbéliard est équilibré à 72 510 000 €, soit une hausse de 6,8 millions d'euros par rapport à 2022.

La section de fonctionnement est équilibrée à 44,1 millions d'euros, en hausse de 1,3 millions d'euros.

- Avec une hausse des recettes réelles de 1,2 millions d'euros par rapport au BP 2022, due principalement à la revalorisation des bases d'impôt votée en Loi de Finances.
- Et une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 904 000 € par rapport au BP 2022, due principalement à la hausse du tarif des fluides.

Nous observons que les recettes augmentent plus vite que les dépenses, ce qui induit un effet ciseau prévisionnel négatif de 365 000 €, ce qui est positif pour nos finances. Cette somme sera intégrée au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et donc à notre autofinancement.

La section d'investissement est équilibrée à près de 28,3 millions d'euros.

- Les recettes réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 17,4 millions d'euros, incluant la reprise anticipée du résultat que nous vous proposons d'affecter en totalité en investissement. C'est ce que nous avons vu précédemment.
- Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 19,5 millions d'euros, en hausse de 3,1 millions d'euros.

La différence est couverte par l'autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement pour un montant de 703 000 €, en baisse de 1,3 millions et les opérations d'ordres budgétaires qui participent également à l'autofinancement de la section d'investissement.

Le budget intègre la reprise anticipée des résultats telle que nous venons de l'adopter qui s'établit à 4 006 113 €. Le résultat 2022 sera analysé de manière plus précise lors de l'examen du Compte Administratif, au prochain Conseil Municipal.

Nous allons à présent analyser chacune des sections, en commençant par la **section de fonctionnement** qui constitue la pierre angulaire de la construction budgétaire et dont la maîtrise est une priorité si l'on veut dégager un autofinancement suffisant pour investir pour Montbéliard et ses habitants et pour maîtriser l'endettement. Nous analyserons ensuite la section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au budget pour un montant de 43,6 millions d'euros, en hausse de 1,2 millions euros par rapport au BP 2022, due principalement à la revalorisation des bases d'imposition votée en Loi de Finances.

Les impôts et taxes sont constitués principalement du produit des impôts locaux et de la fiscalité reversée. Ils représentent ainsi 72 % de nos recettes de fonctionnement. Le montant des recettes fiscales est en hausse de plus de 930 000 €, consécutivement à la revalorisation annuelle des bases votée en Loi de finances. Cette revalorisation est de 7,1 %. Dans l'attente de la notification des bases, nous avons construit le BP 2023 en tenant compte d'une hausse de 5,4 %. Le montant définitif des recettes fiscales sera intégré au budget à l'occasion d'une Décision Modificative puisque nous n'avons pas encore la notification des bases d'impôts. Je parlais, tout à l'heure, de retard dû à l'adoption de la Loi de Finances dans le contexte particulier dans laquelle elle l'a été, c'est une des conséquences et nous n'avons pas encore la notification des bases et donc nous ne savons pas, si nous connaissons la revalorisation des bases, en tous cas, nous ne connaissons pas encore l'évolution physique de celles-ci et donc, dans l'attente, nous prévoyons une hausse de 5,4 % de nos recettes fiscales.

Sur ce poste des impôts et taxes, notre action de dynamisation des bases se poursuit par la promotion des programmes immobiliers de qualité et la rénovation des logements anciens. C'est le cas, par exemple, de l'ancien hôpital dont on a déjà parlé mais aussi de la rénovation de la Sous-Préfecture et les programmes neufs qui nous permettent de gagner en bases fiscales qui sont déterminées à la valeur actuelle puisque vous savez que, pour les logements anciens, ce sont des valeurs qui datent des années 70. Là, en revanche, quand on a des opérations nouvelles ou des rénovations d'ampleur, ce sont des valeurs à la date actuelle. Pour 2023, comme indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous vous proposerons de ne pas augmenter les taux d'impôts. Ce sera une des propositions qui sera faite dans la suite de ce Conseil, et ce, afin de ne pas fragiliser davantage les contribuables, dont les propriétaires sont les seuls contributeurs fiscaux directs et qui verront leurs bases foncières augmenter de 7,1 %.

Le deuxième poste de recettes est celui des dotations et participations. Vous pourrez constater une augmentation de 240 000 € portée par l'augmentation de la compensation de la réduction de moitié des impôts dits de production, soit pour Montbéliard, de la taxe foncière des bâtiments industriels (principalement ceux de Stellantis) qui s'élève à 1,9 million d'euros. On pourrait s'en réjouir, je rappelle cependant que cette réforme musèle, entre guillemets, encore plus l'autonomie financière des collectivités locales puisque, à une autonomie fiscale, nous est proposée une dotation sur laquelle nous n'avons aucune prise. Aucune prise, cela se confirme avec la DGF puisqu'elle a été inscrite pour 652 000 €, c'est le montant perçu de l'an passé. L'an passé, nous avons inscrit un peu plus au budget, environ 700 000 €, nous avons perçu 652 000 €. Nous mettons 652 000 € et nous pensons que nous aurons un peu moins puisque c'est un petit peu le jeu actuellement. Quand je disais, tout à l'heure, que les dotations et participations muselaient l'autonomie financière des collectivités locales, on le voit bien là avec la DGF.

La DSU est estimée, quant à elle, à 3,36 millions d'euros.

Les autres recettes sont constituées de diverses participations attendues, à hauteur de 1,5 millions d'euros. Se retrouvent ici les financements de la CAF, la participation de PMA à l'entretien des gymnases utilisés par les collèges et les lycées, des subventions de l'ANAH et de la Banque des Territoires pour les missions de coordination et d'animation du dispositif d'OPAH et de l'Etat dans le cadre du dispositif Cités Educatives.

Les produits des services et du domaine sont évalués à 2,68 millions d'euros, soit une hausse de 81 000 €, consécutivement à l'adoption des tarifs pour l'année 2023 lors du Conseil de décembre dernier. J'attire votre attention sur le maintien d'un tarif unique pour les séjours au Centre de Nature de Plein Air de Charquemont. Ce tarif unique de 90 € pour les enfants montbéliardais témoigne de notre souhait de faire bénéficier aux enfants de séjours à Charquemont à un tarif modique, surtout déduction faite des bons de vacances de la CAF. Favoriser les interactions sociales et proposer à nos enfants des vacances à la nature, surtout pour ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances, voilà la vocation de ces séjours à Charquemont.

Concernant les redevances de stationnement, nous maintenons l'heure de stationnement gratuite dans l'objectif de soutenir le commerce local et la redynamisation du centre-ville. Par ailleurs, en lien avec les commerçants, nous continuerons à offrir la gratuité du stationnement à l'occasion d'événements commerciaux (Shopping Gagnant par exemple). C'est un soutien à nos commerçants et au centre-ville.

Les autres produits de gestion courante sont inscrits pour 1 million d'euros, soit un niveau identique à celui de 2022.

Ainsi, nos recettes augmentent principalement en raison de la revalorisation des bases fiscales votée en Loi de Finances et à la compensation de la réduction de moitié des impôts dits de production.

Si les recettes augmentent, les dépenses de fonctionnement augmentent également.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 39,5 millions d'euros, soit une hausse de 904 000 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2022. Le niveau de la hausse des fluides et l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui concerne nos fonctionnaires et à une hausse du point d'indice des fonctionnaires nous contraignent à une maîtrise des dépenses très resserrée afin de garantir notre autofinancement et ainsi notre capacité à investir et à contribuer à l'économie locale. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue une de nos lignes directrices. Depuis 2014, nous recherchons en permanence des économies tout en maintenant le niveau de services pour les Montbéliardais. La section de fonctionnement permet de financer la section d'investissement. Il est donc primordial de dégager un autofinancement suffisant, de manière à investir dans des projets à destination de tous les Montbéliardais, accroissant ainsi l'attractivité de notre ville. Laisser filer les dépenses de fonctionnement, créer de nouvelles dépenses de fonctionnement, c'est le cercle vicieux irresponsable qui fragiliserait nos finances et qui obérerait notre capacité à investir, faisant prendre un retard important dans le développement et l'attractivité de notre ville. Ce ne sera jamais notre choix.

56% des charges de fonctionnement sont représentées par les dépenses de personnel. Elles sont inscrites au budget pour un montant de 22,2 millions, soit une hausse de presque 301 000 €. Depuis 2014, la rationalisation des charges de personnel, la réorganisation des services sans perte de services pour les Montbéliardais ont contribué à maîtriser ce poste de dépense. Par ailleurs, la Municipalité a mis en place une politique de valorisation des agents de la collectivité en adoptant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Nous avons également adopté, après avis des représentants du personnel, des Lignes Directrices de Gestion qui garantissent la promotion des agents. Nous participons également à la mutuelle de prévoyance des agents, et, par voie de subvention, à l'Amicale du Personnel. Enfin, nous avons achevé la Gestion du Temps et des Activités qui a eu pour objectif d'adapter les horaires variables aux rythmes actuels en faisant en sorte qu'il y ait une meilleure adéquation entre la vie personnelle et familiale et la vie professionnelle et de ramener le temps de travail à sa base annuelle de 1 607 heures qui est la base légale. Il était de 1 600 heures auparavant. Nos agents œuvrent chaque jour au bénéfice des Montbéliardais et les dispositifs mis en place ont vocation à reconnaître leur valeur.

Vous l'aurez compris, nous n'avons que peu de marge de manœuvre sur les charges de personnel. Les marges dont nous disposons reposent sur l'ensemble des autres charges qui s'élèvent à 17,3 millions d'euros. Je précise, concernant les charges de personnel, qu'elles sont de 56 % des dépenses de fonctionnement. Pour les villes de même importance, c'est 62 %. C'est dire à quel point nous faisons très attention à ces charges-là qui augmentent le ratio de rigidité si on n'y prend pas garde. Ce qui veut dire qu'en fait, nous perderrions encore davantage de marge de manœuvre sur la section de fonctionnement et les dépenses de section de fonctionnement.

Les autres charges s'élèvent à 17,3 millions d'euros. Parmi celles-ci, les charges à caractère général, qui représentent plus du quart des dépenses de fonctionnement, elles sont inscrites pour un montant de 11,2 millions d'euros, soit une hausse de 420 000 € par rapport au BP 2022. Elle fait suite à une hausse de 1 million d'euros en 2022. Ce sont 1,4 millions de charges supplémentaires que nous devons financer depuis 2022.

Les fluides, c'est-à-dire le gaz, le fioul, et l'électricité pèsent grandement sur ce chapitre, puisqu'ils représentent près de 35 % des dépenses à caractère général. Leur hausse est estimée à 800 000 € cette année. Elles viennent s'ajouter aux 600 000 € d'augmentation de l'an passé. L'augmentation des charges à caractère général est donc principalement portée par la hausse du prix de l'énergie. Dès la fin de l'été, nous avons demandé aux services de réfléchir à des mesures en vue d'une limitation de la consommation énergétique. En plus de la limitation de la température dans nos bâtiments et même

dans nos serres, nous avons étendu les plages d'extension de l'éclairage public. Cette mesure renforce également la volonté de la Municipalité en faveur de la protection de l'environnement puisque l'extinction de l'éclairage public, chaque nuit, durant 7 heures en semaine et 5 heures le week-end, protège la faune nocturne et diminue notre impact environnemental qui se traduit aussi par notre décision d'accompagner la transition économique et écologique en procédant, de façon pluriannuelle, au remplacement des ampoules classiques par des ampoules leds.

Sont également inscrites dans ce chapitre les prestations de services supplémentaires pour les actions de prévention et d'animation des médiateurs.

On y retrouve également les charges liées aux expositions. En 2023, deux expositions d'importance sont proposées : depuis la fin de l'année 2022, l'exposition « Des coiffes et nous » consacrée à la Diaichotte et à sa cale à Diari, et à compter du 29 avril, l'exposition consacrée au peintre natif de Franche-Comté et amoureux de sa région natale, Paul-Elie DUBOIS. Déjà un enfant de dentiste montbéliardais devenu célèbre !

L'organisation des animations nécessite la mise en place de dispositif de sécurité et de surveillance dont le coût est quasiment identique à celui de 2022 et reste élevé. Néanmoins, ce poste de dépenses risque de devoir être revu en cours d'année en raison de la revalorisation salariale des agents de surveillance. Il intègre la sécurité du Marché de Noël, de la piscine d'été et de nos bâtiments municipaux. Les manifestations de Montbéliard, dont nous pouvons être fières, parce que ce sont des manifestations populaires, pour tous, participent à l'attractivité de Montbéliard. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour en assurer la sécurité. C'est vrai aussi pour la piscine d'été, dont la fréquentation en 2022 nous donne raison pour continuer à tout faire pour respecter la tranquillité des usagers et des familles.

Également, nous avons inscrits des crédits pour l'animation du dispositif de l'OPAH du centre-ville dont le marché est évalué à 928 000 € sur cinq ans. C'est ainsi que seront organisés des événements tels que les samedis animés, l'animation « Ma ville en terrasse ». Nous renouvelons notre volonté de redynamiser le centre-ville en y faisant venir de nouveaux habitants, ce qui passe par une rénovation de l'habitat, et en y faisant venir davantage de clients pour les commerces, les métiers de bouche, et l'hôtellerie.

Plusieurs postes accusent une baisse, consécutivement à notre demande de réduction des dépenses. Il en est ainsi, par exemple, du poste autres matières et fournitures et du poste communication. Il en est de même avec le poste des fêtes et cérémonies qui est en baisse de 83 000 €.

Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 5,2 millions d'euros d'un niveau équivalent au BP 2022. Elles représentent 13 % des charges de fonctionnement. On y retrouve les indemnités et frais de formation des élus, les créances éteintes et admises en non-valeurs, les redevances diverses (telles que la redevance versée aux VNF ou les redevances liées à l'utilisation de logiciels). Elles intègrent notre participation au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo pour 172 500 €, à la convention culturelle avec Belfort, à PMA au titre des déchets industriels banals et à la commune de Trévenans pour la tenue de l'Etat-Civil.

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations s'élève à 1 943 000 € et représente 4,91 % des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les associations bénéficient d'avantages en nature évalués à 3,36 millions d'euros. Notre soutien aux associations est réaffirmé, le niveau des subventions en témoigne. Notre volonté de soutenir les structures de notre territoire qui promeuvent la culture, le sport (et nous avons l'espoir de voir Montbéliard être représentée par ses sportifs aux JO de Paris, en 2024), la musique (notamment avec l'Harmonie, l'Atelier des Mûles et l'Orchestre Victor Hugo) et aussi au collectif Manifest. Toutes nos associations, chacune dans leur domaine, préservent le lien social et participent à l'attractivité de Montbéliard.

Notre soutien également se porte vers le CCAS et nous inscrivons une subvention d'équilibre de 2 266 000 €. Notre soutien à l'action sociale est maintenu. Depuis 2014, le laisser à charge au CCAS n'a cessé de diminuer. Selon les derniers chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales, la participation de la Ville à ses associations et au CCAS reste supérieure à la participation des villes de même importance, la Ville de Montbéliard y consacrant 169 € par habitant soit 63 % de

plus que les villes de même importance qui en consacrent 104 €. Autrement dit, 12,30 % des charges réelles sont des subventions aux associations et au CCAS. La moyenne de la strate s'établissant à 8,15 %.

Autre chapitre que nous avons de cesse de maîtriser depuis 2014, ce sont les charges financières. En 2023, nous inscrirons 635 000 €, soit une hausse de 33 000 € par rapport au BP 2022 consécutivement à la hausse des taux d'intérêt. La maîtrise de l'endettement reste une priorité de notre mandat. Nous ne mobiliserons les emprunts que lorsque cela sera nécessaire et nous refuserons d'endetter les montbéliardais outre mesure, soyez-en rassurés.

Comme vous pouvez le constater, la section de fonctionnement est maîtrisée, malgré le contexte difficile. Cela nous permet de préserver notre capacité d'autofinancement et de renforcer les investissements avec comme objectif d'inscrire notre action dans la transition énergétique, de renforcer l'attractivité de la Ville, d'améliorer le cadre de vie et de conforter la qualité de nos équipements.

En ce qui concerne la section d'investissement.

L'épargne brute de 4,07 millions d'euros participe à l'autofinancement de la section d'investissement. Elle est en hausse de 350 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites au budget pour un montant de 17,4 millions d'euros, soit une hausse de 900 000 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser pour 2,1 millions d'euros.

Le premier poste de dépenses est les investissements courants, dont les crédits sont inscrits pour 4,7 millions d'euros, en baisse de 1,2 millions d'euros.

Nous retrouvons ici les subventions d'équipements et qui concernent le soutien de la Ville aux investissements aux associations. Nous verserons ainsi des subventions pour l'acquisition de matériel pour les clubs sportifs et pour les associations culturelles, telles que l'achat d'instruments pour l'Harmonie par exemple. Le soutien aux ravalements des façades d'immeubles et des façades commerciales est réaffirmé pour 35 000 €, tout comme les réhabilitations effectuées dans le cadre de l'OPAH pour 80 000 € et l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique dont les crédits s'élèvent à 10 000 €. Ainsi, notre soutien aux associations est encore renforcé par des crédits d'investissement. Nous poursuivons notre engagement pour la redynamisation du centre-ville, avec des crédits visant à améliorer l'habitat pour y accueillir des nouveaux habitants. Faire aussi de Montbéliard une ville facile à vivre en favorisant l'usage du vélo, notamment du vélo à assistance électrique par une aide appuyée à l'achat qui peut aussi ouvrir à des aides de l'Etat, sous certaines conditions. 2,5 millions d'euros seront consacrés aux travaux d'entretien et de rénovation comprenant les interventions sur les bâtiments communaux non intégrés au Schéma Directeur Immobilier ainsi que les travaux relatifs aux espaces publics, et parmi lesquels figurent, notamment :

- L'entretien et l'aménagement des voiries et des parkings, avec la peinture de sol au parking des Alliés, le programme de voirie ou encore la rénovation du mur de soutènement du chemin des écoliers.
- La réfection de l'étanchéité de la toiture au-dessus des réserves du Musée Beurnier et la mise en œuvre de la première phase du programme de sécurisation des toitures.
- L'entretien et le renouvellement de l'éclairage public, dont le remplacement par des ampoules leds, conformément à notre volonté de limiter notre impact environnemental.
- La végétalisation de divers îlots.

Les opérations intégrées au Schéma Directeur Immobilier sont évaluées à près de 423 000 €. Elles comprennent des travaux de rénovation énergétique tels que le changement de menuiseries sur les bâtiments scolaires et administratifs. Elles comprennent également des travaux de rénovation des sols, des peintures, de sanitaires dans les écoles.

Les acquisitions se voient affectées 1,2 millions de crédits. Vous avez le détail dans la note de présentation. Nous y trouvons, par exemple, l'acquisition de véhicules et d'engins utilitaires, du

matériel informatique et divers équipements. Sont également inscrits les équipements de sécurisation telles que les caméras de vidéosurveillance.

Outre les investissements courants, les projets structurants à réalisation pluriannuelle sont inscrits dans des Programmes Pluriannuels d'Investissement ou Autorisations de Programme. Pour 2023, les Crédits de Paiement de ces Autorisations de Programme sont prévus à hauteur de 8,6 millions d'euros, soit 1,8 millions de plus que les Crédits de Paiement inscrits en 2022.

Dans le cadre du BP 2023, les montants de deux Autorisations de Programme seront réajustés :

- une hausse de l'Autorisation de Programme du centre Simone Veil, de la Maison Hirsch, 450 000 €, l'Autorisation de Programme étant portée à 3,3 millions d'euros.
- un ajustement de l'Autorisation de Programme relative à la création d'une restauration scolaire au foyer Domon, avec une baisse - 2 790 €. Cette Autorisation de Programme est désormais achevée, nous avons reçu l'ensemble des factures.

Concernant les autres Autorisations de Programme existantes, les Crédits de Paiement inscrits en 2023 concernent :

- L'acquisition d'ouvrages et la participation d'équilibre à la ZAC des Blancheries.
- La 2^{ème} phase de travaux de création d'un rond-point sur la ZAC du Mont-Chevis.
- L'acquisition d'ouvrages et la participation d'équilibre à la ZAC de l'ilot des Hexagones.
- La redynamisation du centre-ville avec la plantation d'arbres et la transformation du parvis de la place Velotte.
- La continuité des travaux de centre Simone Veil à la Maison Hirsch.
- Le versement de la dernière participation de la Ville à PMA pour la construction du nouveau Conservatoire sur le site des Blancheries.
- Le paiement des dernières factures du centre associatif Lou Blazer à la Chiffogne.
- Des travaux liés à l'intervention du SYDED sur l'axe Joffre/Bauhin.
- La reconfiguration de l'accès à l'ancien hôpital.
- Le lancement des études et des travaux sur le site du château, avec le commencement de la réalisation du parcours immersif au Musée.

Deux nouvelles Autorisations de Programme vous seront également proposées :

- La réfection du grand bassin de la piscine pour 1,3 millions d'euros, dont 500 000 € en Crédits de Paiement en 2023. Les travaux commenceront, si tout va bien, après la saison estivale et se poursuivra sur l'hiver / printemps sur 2024. Le restant, c'est-à-dire 800 000 €, en 2024.
- L'Autorisation de Programme « patrimoine scolaire » pour 1 572 000 € dont 335 000 € de Crédits de Paiement en 2023 pour les études d'une extension de l'école de la combe aux biches et la rénovation énergétique de l'école Jules Grosjean. Cette Autorisation de Programme ayant vocation à recueillir les travaux de rénovation énergétique de notre patrimoine scolaire et de rénovation du patrimoine scolaire en général.

Enfin, il conviendra de constater l'achèvement de l'Autorisation de Programme relative à la construction de l'école Louis Souvet.

Ainsi, ce sont 13,3 millions d'euros que nous injecteront dans l'économie. Il convient d'y ajouter 2,1 millions de crédits de report, c'est-à-dire d'investissements engagés mais non encore réalisés en 2022. Ce sont donc 15,4 millions d'euros que nous injecterons dans l'économie.

Le troisième poste de dépense d'investissement est le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. En 2022, nous rembourserons 3,8 millions d'euros de capital, soit 300 000 € de plus qu'au BP 2022. C'est la résultante d'une politique de maîtrise de l'endettement qui, parce que nous avons contracté des emprunts courts, à annuité constante, nous rembourserons plus de capital en 2023.

Les recettes d'investissement. Pour financer ce programme ambitieux d'investissement, les recettes doivent venir équilibrer les dépenses qui seront engagées. Elles s'élèvent à 16,3 millions d'euros.

Les dotations et fonds propres sont évalués à 5,1 millions d'euros et sont constituées du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA), du produit de la Taxe d'Aménagement, et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. On en a parlé, tout à l'heure, lors de la reprise anticipée du résultat pour 4 000 000 €.

Les subventions d'investissement sont inscrites pour 2,4 millions d'euros et intègrent le produit de la répartition des amendes de police et les subventions d'investissement proprement dites qui sont estimées à 2,3 millions d'euros comprenant 1 million d'euros au titre du fonds de concours de PMA à la reconversion du site du Château.

Les produits des cessions sont estimés à 1,2 millions d'euros avec essentiellement la vente envisagée du bâtiment de l'ancienne Sous-Préfecture et du terrain rue Jacques Foillet.

Enfin, un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 7,6 millions d'euros. Si l'emprunt venait à être mobilisé en totalité, l'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'établirait à 33,92 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, cet encours s'établit à 30,1 millions d'euros.

Je précise toutefois que nous ne mobiliserons que ce dont nous aurons besoin, dans le cadre d'une politique d'un recours raisonné et maîtrisé à l'emprunt. Je le répète chaque année mais c'est important de le redire. Nous avons démontré, depuis 2014, que nous savons -c'est aussi un de nos objectifs- mobiliser un emprunt raisonné et maîtrisé.

A titre d'exemple, en 2021, nous avons inscrit 4,9 millions, et seuls 2,3 millions ont été mobilisés. En 2022, sur les 7,3 millions d'inscrits, nous avons emprunté 5 152 000 €.

Enfin, l'autofinancement constitué des résultats de 2022 et de la couverture prévisionnelle du besoin de financement s'élève à la somme de 4,7 millions d'euros. Il nous permet de financer notre investissement en limitant le recours à l'emprunt. C'est une gestion rigoureuse, essentielle, et plus encore dans le contexte actuel. Vous comprendrez que, si nous avons laissé filer les dépenses de fonctionnement, ces 4,7 auraient été diminués.

En conclusion, les ratios témoignent de la bonne orientation de nos finances :

- L'épargne nette est positive et est en hausse de 40 000 € par rapport à 2022, malgré un contexte peu favorable.
- Le besoin de financement s'établit à 8,78 millions d'euros couvert par l'emprunt prévisionnel d'équilibre et l'autofinancement.
- La capacité de désendettement prévisionnelle est de 7,41 années de CAF, la limite à ne pas dépasser est fixée à 12 années de CAF. Elle s'améliore par rapport au BP 2022. C'est-à-dire que nous avons gagné en capacité de désendettement.

Le BP 2023 de la Ville de Montbéliard traduit en chiffres l'action politique que nous mettrons en œuvre, une action politique parfaitement tournée vers la transition énergétique, vers l'attractivité de notre Ville, l'amélioration de notre cadre de vie, la qualité de nos équipements et des services adaptés pour les Montbéliardais.

Pour finir, je tiens à remercier le service des finances, David HERMET et Ilhame AOUAD qui est venue prêter main forte et je n'oublie pas notre Directrice Générale des Services, Marie-Laurence BART.

Merci à tous de votre attention.

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE pour cette très belle présentation, précise et extrêmement bien maîtrisée, personne n'en doutait d'ailleurs ! Et, bien sûr, merci aux services qui ont travaillé pour ce document et la précision des chiffres.

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je prendrai quelques points sur lesquels je voulais intervenir. Monsieur STAMPONE, vous terminez en disant qu'il y a un gros effort au niveau de la transition énergétique. Ecoutez, moi, ce que j'ai lu dans l'ensemble c'est qu'il n'y a pas une ambition de faire tout ce qui est nécessaire pour la transition

énergétique. Alors, c'est un satisfecit que vous vous donnez ou que vous donnez à la Majorité mais, non, on est très très loin du compte. Ecoutez un petit peu ce que dit le GIEC, écoutez ce que disent un certain nombre d'instances qui disent que, vraiment, on ne fait pas assez pour ce genre de choses. Moi, je pense que l'on est très très largement en-dessous de ce qu'il faut. J'ai quand même, dans ce cadre-là, bien noté que vous avez insisté sur le fait qu'il y aurait 10 000 € pour l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique. C'était peut-être le point important qui vous permettait de dire qu'il y avait un satisfecit, je n'en sais rien, mais vous insistez. C'est une boutade, vous n'êtes pas obligé de me répondre, vous me répondrez si cela vous fait plaisir Monsieur STAMPONE, cela ne représente -je n'ai pas fait le calcul parce que j'écrivais autre chose-, que 0,0... et, après je ne sais plus bien ce qu'il faut mettre, % de l'ensemble des investissements donc ce n'est quand même pas beaucoup. C'est bien, je ne critique pas mais, simplement, si vous mettez cela en avant, est-ce que c'est pour me faire plaisir parce que je suis cycliste ou est-ce que c'est, simplement, parce que c'est un point important de la transition énergétique ?

Un autre point qui touche un petit peu cela mais c'est anecdotique. J'en profite parce que vous avez parlé d'éclairage public et de l'intervention du Syded. En ce moment, cela m'est arrivé quelques fois de rentrer en prenant le dernier TGV qui rentre à 22h50 à la gare et de prendre le bus pour venir à Montbéliard et, quand on circule en bus après 23h00, on voit qu'il y a beaucoup de rues qui sont éteintes et je trouve que c'est très bien mais on passe, de temps en temps, d'un petit morceau qui est allumé à un morceau qui est éteint. Quand on arrive de la gare, vous prenez la rue Mouhot, la rue qui passe sous le grand passage sous rail, il y a des moments où c'est allumé, il y a des moments où c'est éteint. Un autre endroit qui est plus proche de l'endroit où je vis, c'est la rue Maurice Ravel, la rue Léon Blum, la Cour du Prince Ringuet, il y a des petits morceaux qui sont allumés, il y en a d'autres qui sont éteints. J'apprécie que cela soit éteint assez régulièrement mais ce qu'il y a c'est qu'il faudrait que l'on ait une cohérence parce qu'il y a encore, sans doute, des économies qui sont à faire dans ce secteur-là.

Dans un autre niveau, oui, il y a des recettes qui augmentent, ce n'est pas tellement parce que l'Etat nous aide plus, au contraire, il fige un certain nombre de nos recettes comme vous l'avez fait remarquer, mais ce sont essentiellement les Montbéliardais qui vont payer ce genre de choses. L'Etat dit qu'il faudrait faire la transition énergétique mais il ne met pas les sous. Quand, ensuite, il faut faire de la rénovation, il met un petit peu de sous mais bon. Il y a beaucoup de choses sur lesquelles l'Etat se désengage complètement.

Voilà, c'étaient quelques éléments que j'ai remarqué au fur et à mesure de votre présentation et que j'avais regardé dans l'ensemble des documents.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, il y a quand même trois sujets dont vous n'avez pas parlé, il n'y a pas que les vélos électriques parce que les vélos électriques, ce n'est pas ce qui fait la politique environnementale de la commune, vous vous en doutez bien, mais on a quand même trois gros sujets très importants avec des investissements importants. Il y a la rénovation du grand bassin, vous savez que nous perdons des milliers de litres d'eau parce que tout est devenu poreux donc le fait de refaire le bassin, cela va économiser l'eau et, l'eau c'est quand même un bien extrêmement précieux et vous l'avez souligné tout à l'heure. Il y a la réhabilitation, extension de la maternelle de la Combe aux Biches avec la maternelle du Parc, c'est dans un souci de rationalisation et de limitation des dépenses d'énergie et du foncier. Et, il en est de même pour l'école Jules Grosjean où, là, ce sont les façades qui vont être traitées pour dépenser moins d'argent. On peut toujours faire plus, on pourrait aussi faire moins mais, là, ce sont trois chantiers d'importance qui ont, vraiment, un but environnemental pour dépenser moins d'argent. L'Etat pourrait toujours faire plus, là-dessus, nous sommes bien d'accord !

Monsieur DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Juste une petite précision sur le fait que vous trouviez, quand vous rentrez tard le soir et cela ce n'est pas bien à votre âge ! Je plaisante bien sûr !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis jeune encore ! Non ?

Monsieur Philippe DUVERNOY

Que vous trouviez des secteurs allumés et des secteurs éteints, on vous l'a déjà dit ici, quand il y a une caméra, on n'éteint pas l'éclairage public dans la mesure du possible. Rue Mouhot, puisque vous avez pris cet exemple-là, il y a la caméra qui est fixée sur l'Office de Tourisme.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Madame le Maire, je n'ai pas dit qu'il n'y avait que les vélos électriques, j'ai simplement été surpris de l'importance que ces 10 000 € en question prenaient dans la présentation de Monsieur STAMPONE qui était au même niveau que les travaux sur la maternelle Jules Grosjean dont je me félicite tout à fait bien sûr. J'avais juste trouvé que c'était un point sur lequel on insistait.

Je sais qu'il y a, de temps en temps, des jeunes qui font du rodéo dans le site universitaire et c'est peut-être pour cela que, par-ci par-là, il y a des lumières qui sont allumées. Il y a quand même un grand parking, cela ne doit pas être la Ville qui paye là je suis d'accord, qui est complètement éclairé. Il y a des endroits où c'est vraiment curieux. Le bas de la rue Ravel, je n'ai pas vu qu'il y avait de caméra vidéo même s'il y a quand même, de temps en temps, des gens qui font du rodéo en faisant le petit tour en passant sous les deux petits ponts puis en remontant par la rue Renoir. Cela n'empêche qu'il y a des endroits où je pense que l'on pourrait encore faire des petites économies.

Madame le Maire

Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Monsieur LACHAMBRE, moi, je veux bien vous faire plaisir, il n'y a pas de soucis, si je peux je le ferai avec grand plaisir mais les 10 000 € pour les vélos électriques, ce n'est pas pour vous faire plaisir, à vous particulièrement, sans trop vouloir vous vexer, vous n'êtes pas le porte-parole des cyclistes, enfin je ne pense pas même si vous faites beaucoup de vélo. C'est pour les Montbéliardais, ce n'est pas pour vous, désolé. J'ai eu peur que, pour les 10 000 €, vous nous fassiez le coup de la division par le nombre de Montbéliardais y compris les culs de jatte, ce qui, pour faire du vélo, aurait été compliqué ! J'ai été rassuré quand vous m'avez parlé en pourcentage.

En revanche, là où je suis entièrement d'accord avec Monsieur LACHAMBRE, c'est sur l'augmentation des recettes qui sont portées par les recettes fiscales qui seront intégralement payées par les contribuables avec une hausse très importante de 7,1 %. Le Gouvernement aurait pu prendre en compte, puisqu'il a adopté la Loi de Finances par l'intermédiaire du 49 al 3, un amendement qui limitait à 5 % ou 5 % et quelques, cette hausse, il ne l'a pas fait. Il ne l'a pas fait volontairement. Et donc, c'est à mettre en relation avec l'inflation importante dont j'ai parlé en début de présentation, de 6 et quelques %, voire 14 et quelques % pour les produits que l'on appelle, généralement, de première nécessité et les produits frais. C'est un choix politique qui a été fait par la Majorité actuelle et qui va peser sur les Montbéliardais et qui va causer, je pense, beaucoup de difficultés et beaucoup de casse sociale dans les prochains mois.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Merci Monsieur STAMPONE. Le budget que l'on discute aujourd'hui correspond tout à fait aux Orientations Budgétaires que vous aviez présentées lors du dernier Conseil Municipal. Nos remarques, de Myriam CHIAPPA KIGER et moi-même, de la même manière, demeurent identiques, vous vous en doutez bien, les critiques que nous vous adressons restent, aujourd'hui, d'actualité.

Vous soulignez le désengagement de l'Etat qui se compense par une contribution plus forte des habitants, vous avez mis en avant + 1,2 millions avec la possibilité que ce soit 1,5 millions, vous profitez, malgré tout, de cette augmentation des taux de base. Par contre, quand on regarde plus précisément les chiffres, on se rend compte que, par exemple l'augmentation des redevances périscolaires -ce qui concerne la restauration scolaire et l'accueil périscolaire- augmentent de 15 %. Nous avons voté contre, il y a deux Conseils Municipaux. Ce qui représente 50 000 € de rentrées. On remarque également que les redevances à caractère de loisirs augmentent de 60 %, c'est ce qui concerne les droits d'entrée aux piscines, les inscriptions aux cours et activités. On est déjà, ne serait-ce que sur ces deux chapitres, à 125 000 € qui seront pris, évidemment, dans le porte-monnaie des habitants de Montbéliard. Ce sont des surcoûts pour la vie des familles, entre autres. Et puis, en même temps, mais, là, c'est une affirmation mais vous allez sûrement me donner un argument, on se rend compte que l'augmentation des indemnités et frais de formation des élus passent de 350 000 € à 395 000 €. Peut-être une augmentation des indemnités ? Peut-être une augmentation de la formation, en prévision, ce que nous applaudissons évidemment et nous y participeront si tel est le cas ? Donc, vous l'avez bien compris, c'est une question.

La baisse des subventions aux associations, je réinterviendrai tout à l'heure sur le rapport n°16, on se rend compte, comme vous l'avez dit, cela va être difficile d'expliquer à un bénévole que si, dans son association, il a quelques euros en moins -quelques euros pour certaines associations et beaucoup d'euros en moins pour d'autres- c'est que la Ville privilégie la capacité d'auto-financement pour augmenter la capacité d'investissement. Je pense que le bénévole sera heureux d'apprendre cela. Quand on s'adresse aux bénévoles, soyons attentifs à ce qu'on leur dit. Par contre, la baisse des subventions est régulière, à toutes les associations, culturelles, sportives, puisque, là, nous avons une enveloppe qui représente, actuellement, 4,91 % des dépenses de fonctionnement. Tout à l'heure, je reviendrai très précisément sur ces baisses et ces quelques hausses de ces subventions aux associations.

La subvention d'équilibre, vous l'aviez dit dans vos Orientations Budgétaires, il y avait une fourchette et bien, oui, elle a augmenté de 80 000 €. C'est bien mais je crois me souvenir et j'ai vérifié évidemment, qu'en 2019 et en 2020, c'était 2 546 000 € au CCAS et, aujourd'hui, c'est 2 226 000 €, c'est 300 000 € de moins. On nous a accusé, pendant de nombreuses années et cela revient de temps en temps, « 2014, vous avez tout dépensé ! », ce qui est assez étonnant parce que nous sommes dans un nouveau mandat et que le CCAS touche 300 000 € de moins. J'ai vérifié de projet de budget à projet de budget, on est bien d'accord.

Le troisième point est la chute de 20 % de l'investissement courant. Nous vous en avons fait la remarque l'autre fois et la critique évidemment. Il y a de nombreux exemples qui vont à l'encontre de votre discours. Je vais prendre, dans le désordre parce que je vois Monsieur l'Adjoint à la sécurité, vous avez dit que la sécurité est un souci constant, on investit, on investit, on se rend compte que, malgré tout, le budget d'équipement de sécurisation, à moins que tout soit vraiment sécurisé et ce qui est très bien, passe de 143 000 € à 86 000 € donc c'est 60 000 € de moins sur la sécurité (alarmes, caméra de vidéosurveillance...). Il y a aussi d'autres baisses qui peuvent être inquiétantes d'un point de vue stratégique. Je pense à la division par sept du budget qui concerne les acquisitions de terrains et de bâtiments qui passe de 374 000 € à 58 000 €. N'y-a-t-il plus de projets ? Je ne sais pas.

Il y a, évidemment, d'autres baisses remarquables. Vous disiez, Monsieur STAMPONE, tout à l'heure, on réduit mais on conserve absolument le service au public, je vais simplement vous citer quelques points plutôt remarquables. C'est, par exemple, la réduction du matériel informatique à destination des services ainsi que des écoles qui passe de 395 000 € à 252 000 €, vous me faites grâce des centaines d'euros.

La dégringolade financière de l'investissement dans les équipements divers, quotidiens : mobilier urbain, installations sportives, qui voit son budget divisé par 2,5 en passant de 600 000 € à 210 000 €.

Vous comprenez bien, qu'au-delà des Autorisations de Programme et puis les investissements importants que l'on peut partager, cette baisse de 20 % des investissements réguliers va obligatoirement obérer, va réduire du moins, la vie des Montbéliardais et les services rendus à la population.

Je vais également intervenir, je ne le ferai pas tout à l'heure, sur les Autorisations de Programme. Il est vrai qu'il y a dix-huit Autorisations de Programme, elles deviennent pléthoriques en écriture mais trop faibles dans certains domaines de votre programme politique. Vous avez répondu, Madame le Maire, il y a bien 8 000 000 € de budgétés en Crédits de Paiement, il y a 2,5 qui sont consacrés au problème global du réchauffement climatique puisque vous avez rejeté une Autorisation de Programme, évidemment que nous sommes entièrement d'accord avec, c'est l'étude sur le patrimoine et puis les écoles. Ce montant, il est ridiculement bas, en aucune manière, il fait une politique écologique. Réflexions et investissements sur les mobilités, sur du maraîchage de proximité, sur de nouvelles sources d'énergie sont totalement absents de ces Autorisations de Programme. Elles vont peut-être le devenir mais le climat ne va pas nous attendre. La réduction de l'investissement courant ajoutée à l'augmentation des coûts de l'énergie et des travaux accentue encore ce déficit d'engagement écologique. La totalité des Autorisations de Programme, hormis le Château, n'est en rien un gage d'attractivité. Certes ces investissements doivent améliorer le quotidien des habitants de notre ville et nous l'encourageons, nous ne nous sommes jamais opposés, mais en quoi ils sont susceptibles de rendre attractif notre ville pour y habiter ou y passer une nuit ? Par exemple, il y a quelques semaines, l'Est Républicain titrait un article « L'hébergement sur l'EuroVéloroute 6, le maillon faible dans le Pays de Montbéliard ». Quelles réflexions pour conserver ses touristes ? La Ville peut et doit accompagner des initiatives privées voire même les susciter. La semaine dernière, Madame le Maire, vous avez venté le dynamisme de l'hôtel Ibis, son parking, entre autres, vous l'avez cité dans votre discours. Il y a dix ans, ici, vous critiquiez cet avantage donné à l'hôtel qui pouvait proposer des tarifs de stationnement réduit, vous estimiez que c'était de la concurrence à d'autres hôtels. A l'époque, la Ville et l'Agglomération, en construisant le nouvel accès au parking Velotte, ont contribué à cette réussite actuelle. Aujourd'hui, ce sont bien douze emplois directs ainsi que des emplois indirects dans la restauration qui participent à l'attractivité de la Ville et au fait de pouvoir conserver des touristes en week-end et des salariés en semaine.

De la même manière, lors du dernier Conseil Municipal, votre argumentaire sur le surcoût de l'opération des Bains Douches, en réponse à mes remarques incessantes sur les surcoûts de la Maison Hirsch, vous oubliez, sur ces arguments, que, anecdotiquement, chaque année, c'est 40 000 € qui reviennent à la Ville de Montbéliard mais c'est aussi entre huit et dix emplois, ne l'oublions pas, et c'est aussi un gage d'attractivité puisque l'on vient, bien au-delà de Montbéliard, dans ce restaurant.

Vous avez parlé de la rénovation du grand bassin. J'ai participé, avec mes collègues, à la Commission d'Appel d'Offres, c'est une question que j'ai posée à la fin, il aurait peut-être été possible de réfléchir tout simplement, par rapport au souci que vous avez, c'est de réduire, tout simplement, le volume d'eau, c'est-à-dire de passer de 2,40 mètres à 2 mètres ou 1,80 mètres. On aurait gagné, possible, à voir entre le coût et le bénéfice puisqu'il y a obligatoirement des coûts en plus, mais il est fort possible que des milliers de mètres cubes d'eau aient été économisés simplement par le fait de rénover mais de l'adapter au manque d'eau futur possible. Ce calcul, cette vision a peut-être été fait. A l'aune du réchauffement climatique, tous les nouveaux équipements doivent, obligatoirement, passer par ce crible-là.

Vous comprendrez bien que nous voterons contre le budget, non pas parce que nous sommes dans l'Opposition et que vous êtes dans la Majorité, c'est que nous estimons que ce budget n'est pas suffisant pour répondre aux grandes contraintes écologiques et sociales qui arrivent et qui sont déjà là et que la Municipalité, à notre avis, ne prend pas suffisamment en compte.

Madame le Maire

Quelques réponses à vos interventions.

Tout d'abord sur le CCAS. Est-ce que le budget du CCAS baisse Monsieur LANÇON ?

Monsieur Eric LANÇON

Je ne suis pas à l'école Madame !

Madame le Maire

Je vous le dis, il ne baisse pas. Il ne baisse pas et comme la subvention que la Ville donne au CCAS est une subvention d'équilibre, la Ville vient compenser le déficit du CCAS. Mais le budget global du CCAS augmente bien donc cela veut dire qu'il n'y a aucune diminution des services apportés à la population, notamment aux Montbéliardais, et les plus fragiles parce que l'on va rechercher des subventions à la Sécu, à la CAF... Mais le budget global ne baisse pas ! C'est ce que l'on appelle une subvention d'équilibre qui vient compenser un déficit. C'est la première réponse à votre interrogation.

Deuxièmement, nous baisserions de 20 % les investissements courants. C'est faux ! C'est complètement faux ! Si vous regardez bien les budgets, nous avons passé une partie des investissements courants en créant deux nouvelles Autorisations de Programme, justement pour le grand bassin de la piscine et pour le scolaire notamment avec la rénovation de l'école Jules Grosjean. Donc, on sort cet investissement de l'investissement courant pour le mettre en Autorisation de Programme. Si vous ajoutez ces deux Autorisations de Programme aux investissements courants, vous dépassez largement le budget de l'année dernière.

Concernant les acquisitions, on ne ferait que 50 000 € d'acquisitions alors qu'avant, on en faisait 350 000 €. Enfin, soyez responsable ! Comment on peut dire une chose pareille ? On n'achète pas des maisons pour le plaisir d'acheter des maisons ! On achète des bâtiments parce qu'à un moment, il y a une opportunité d'en acheter parce qu'il y en a une qui se vend, parce qu'à tel endroit, cela peut être intéressant pour l'avenir mais on ne va pas budgéter 500 000 € pour le plaisir d'acheter quelque chose. J'ai du mal à comprendre votre raisonnement.

Quant à l'informatique et à la diminution, c'est parce que nos services ont fait un excellent travail de renégociation de tous les contrats de maintenance. Il n'y a eu aucune diminution, bien au contraire, de l'installation informatique mais il y a eu une renégociation très pertinente.

Vous parlez de l'hôtel Ibis. Il y a, effectivement, je pense un enjeu à capter un certain nombre de cyclistes qui roulent et qui circulent très régulièrement sur cette route. Il ne vous a pas échappé, puisque vous avez lu le journal sur l'hôtel Ibis, vous avez dû également lire sur le même journal l'article sur l'hôtel Kyriad, donc un privé qui va faire des investissements conséquents sur son hôtel Kyriad pour, justement, accueillir des cyclistes qui circulent sur l'EuroVéloroute parce qu'il croit profondément au développement du tourisme et du vélotourisme, un séjour de deux à trois jours voire quatre jours sur Montbéliard. Donc, cela colle pertinemment avec ce que nous proposons avec le Château, avec le Port, avec ce que nous développons sur Montbéliard, le Près-la-Rose, l'Île en Mouvement, la Ville qui devient plus verte, plus attractive avec « Ma ville en Terrasse », avec toutes les animations et cet hôtel Kyriad, où il va y avoir des travaux pendant à peu près un an, répond parfaitement au souci que vous avez exprimé tout à l'heure.

Voilà les quelques réponses que je peux apporter. Je vais laisser Eddie STAMPONE compléter.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Sur les subventions aux associations, on y reviendra mais dire aux bénévoles que leurs subventions baisseraient parce que l'on favoriserait la capacité d'autofinancement, on verra cela tout à l'heure, je ne veux pas être impoli avec vous mais je pense que c'est un petit peu du grand n'importe quoi mais on y reviendra tout à l'heure.

En ce qui concerne les indemnités, c'est facile, c'est très facile de dire dans une assemblée, en plus, il y a la presse, de dire « Vous augmentez les indemnités ». C'est populiste, je vous comprends, il faut que vous puissiez dire des choses mais, là, honnêtement, Monsieur LANÇON, est-ce que vous avez regardé le budget ? Est-ce que vous avez vu où les augmentations sur les indemnités et sur la charge des indemnités étaient portées ? Est-ce que vous avez été regarder ? Je ne pense pas ! Honnêtement, je ne pense pas ! Nous avons inscrit, l'an passé, 270 000 € d'indemnités aux élus, nous inscrivons 280 000 € cette année, il y a une augmentation de 10 000 € car on ne sait jamais ce qu'il peut se passer dans l'année. C'est la même chose pour le traitement et salaires, il ne faudrait pas que nous soyons bloqués, en fin d'année, sur ces dépenses-là et que l'on revienne avec une Décision Modificative en urgence comme cela avait été le cas en 2013 par exemple. C'est porté par quoi ? Moi,

je vais vous le dire. Si vous aviez regardé la maquette du budget, page 54, c'est porté principalement sur les cotisations de retraite et puis sur la part patronale de cotisation de sécurité sociale qui augmentent, par exemple, de 32 000 €. Il faut regarder ces lignes-là ! Ce ne sont pas les indemnités qui augmentent ni les frais de formation. Les frais de formation pour les élus passent de 4 000 € à 2 000 €.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Monsieur STAMPONE, calmez-vous ! « Du grand n'importe quoi », « populiste » ! Vous savez, vous faites des commissions et j'essaie de venir quand je peux et, l'autre fois, je ne pouvais pas, j'étais en commission d'Agglomération lorsque la commission « finances » s'est réunie, c'est sûrement une question que je vous aurais posée. Moi, je lis, simplement, les documents qui nous sont fournis. Peut-être mal, Monsieur STAMPONE, ou pas suffisamment ! Je n'ai pas lu la page 54, alinéa B, ligne 3 peut-être mais je pense qu'ici, on n'est pas très nombreux à avoir lu l'alinéa B ! J'ai simplement pris, peut-être scolairement j'avoue, le budget de l'année dernière et celui de cette année. Voilà, tout simplement. En plus, c'est une question que je pose. « Populiste », « la presse » ! Vous savez, la presse, elle fait ce qu'elle veut, elle est encore libre et je ne pense pas qu'elle va prendre cela parce que LANÇON, tout d'un coup, l'a dit. Alors, argumentez comme vous le faites mais n'essayez pas d'aller dans des arguments un peu ad hominem qui n'ont pas lieu d'être ici. On est entre gens bien élevés.

Vous parlez de transfert. Il est vrai, les 1,2 millions d'euros.... mais ce n'est quand même pas tout à fait la même chose. Si on prend deux postes, par exemple, la sécurité, le mobilier urbain, que l'on retrouve dans l'investissement récurrent, on ne le trouve pas dans les Autorisations de Programme, vous êtes bien d'accord. Donc, au bout du bout, il n'empêche qu'il va quand même y avoir, dans certains, une dégradation malgré tout parce que vous avez décidé de mettre des Autorisations de Programme, de convertir les 1,2 millions en 800 000 € à peu près...

- Intervention inaudible -

Monsieur Eric LANÇON

Si de fait. Je ne fais que lire. Alors, je n'ai pas lu la page 43, alinéa C sûrement, vous allez peut-être me le redire. Alors, soit vous tolérez que l'on vous dise quelque chose et vous argumentez vos réponses d'une manière correcte, ce que j'essaie de faire. D'ailleurs, des fois, je me retiens mais j'essaie de le faire en argumentant.

Madame le Maire

Nous aussi, on se retient !

Monsieur Eric LANÇON

Oui, c'est votre rôle quand même aussi de vous retenir !

Concernant la piscine, c'est une proposition que je fais peut-être tardivement mais on aurait peut-être pu réfléchir à cela, entre autres.

Madame le Maire

Les chiffres méritent quand même d'être étudiés de manière précise parce que l'on peut dire « oui, effectivement, cela va diminuer là, cela va diminuer là, cela va augmenter là » mais si cela passe d'un budget à un autre, d'un chapitre à un autre, la dépense, de toutes manières, elle est toujours là.

S'il n'y a plus d'intervention, nous allons voter ce budget. Y-a-t-il des oppositions ? Sept oppositions. Des abstentions ? Non. Le budget 2023 est donc adopté.

Pour	:	25
Contre	:	7
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023 ».

12. BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Comme le Budget Principal, on vous propose de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe des cimetières qui s'élèvent à 9 536,29 €. Comme il n'y a pas de section d'investissement, nous vous proposons de reprendre cette somme en excédent d'exploitation du budget annexe des cimetières.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°13 « Budget Primitif – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières ».

13. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2023 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La section de fonctionnement d'exploitation est équilibrée à 39 536 € qui comprend, en recettes, les 9 536,29 € de résultat que nous venons d'adopter.

Madame le Maire

Des oppositions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ce n'est pas une opposition. Je dois avouer que je n'ai pas eu le temps de lire le détail du budget des cimetières. Un jour, j'irai peut-être le regarder de plus près ! On sait que les cimetières sont des lieux où il y a, au niveau environnemental, un impact non négligeable parce que la biodiversité, le traitement des surfaces n'est pas très... Cela correspond un peu à une demande des gens bien sûr c'est vrai. Il ne s'agit pas de faire la révolution mais, est-ce qu'il y a une volonté de faire évoluer les cimetières pour avoir des cimetières qui soient mieux respectueux de l'environnement ?

Madame le Maire

Je vais vous dire, si un cimetière est respectueux de l'environnement, c'est bien le nôtre ! Sept hectares de terrain boisé, engazonné, où les arbres sont respectés. D'ailleurs, il y a des visites très

fréquentes du cimetière par l'Atelier du Patrimoine de l'Agglomération parce que l'on a souci de mettre en valeur certaines tombes qui font partie du patrimoine. C'est un sujet que l'on pourra regarder dans l'avenir mais, enfin, aujourd'hui, ce cimetière est vraiment un très beau cimetière.

Monsieur Philippe TISSOT

Très bien entretenu.

Madame le Maire

Oui, par nos espaces verts d'ailleurs, en collaboration avec l'équipe des cimetières et vraiment, les choses sont bien faites.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, c'est vrai.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Impôts locaux – Fixation des taux 2023 ».

14. IMPOTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX 2023

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la fixation des taux d'impôts pour 2023. Nous vous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition qui s'établiront, si vous en êtes d'accord, pour la Taxe d'Habitation à 14,90 %, pour la Taxe sur le Foncier Bâti à 40,30 % et pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 29,78%.

Je précise, pour la Taxe d'Habitation, qu'il s'agit de la Taxe d'Habitation sur les locaux vacants et sur les résidences secondaires puisqu'il n'y a plus de Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°15 « Autorisations de Programme – Budget Primitif 2023 – Ajustement ».

15. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRIMITIF 2023 – AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Ce sont les ajustements des Autorisations de Programme. J'en ai déjà parlé au cours de ma présentation du Budget Primitif donc je ne vais pas venir en détail, vous avez dans le rapport de présentation les différents mouvements notamment sur les Crédits de Paiement.

Si vous en êtes d'accord, Madame le Maire, on passe directement aux observations ou aux questions sur ce point-là.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions sur les Autorisations de Programme ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Juste pour expliquer parce que je pense que certaines personnes s'abstiendront en raison des remarques que l'on a pu faire concernant les crédits, par exemple, sur le patrimoine scolaire. Bien sûr, ce n'est qu'un ajustement mais, l'ajustement, il prend en compte aussi qu'il n'y a pas d'augmentation, il n'y a pas d'efforts particuliers etc.

Madame le Maire

Des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Cinq. Je vous remercie, ces Autorisations de Programme sont adoptées.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	5

- N'a pas pris part au vote Mme Ghénia BENSAOU momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°16 « Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2023 ».

16. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2023

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous avons à voter les subventions aux associations et au CCAS.

Le montant des subventions de fonctionnement prévues au BP 2023 s'élève à 1 943 169 € pour les associations. Elles représentent 4,92 % des dépenses de fonctionnement qui sont inscrites au budget et elles sont réparties comme suit :

- 1 612 954 € pour le fonctionnement des associations proprement dit
- 280 140 € pour les subventions sur projets
- 50 075 € de crédits de réserve qui seront, le cas échéant, attribués en cours d'exercice.

Les subventions d'équipements ou d'investissement s'élèvent quant à elles à 144 914 € avec :

- 19 914 € à destination des associations
- 35 000 € pour le soutien au ravalement de façades d'immeubles ou de commerces qui seront attribués en cours d'exercice
- 80 000 € pour les subventions qui seront attribuées dans le cadre du dispositif OPAH-RU
- 10 000 € pour le dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Outre les subventions en numéraire, les associations bénéficient de prestations en nature fournies par la Ville qui sont estimées à 3 364 403 €.

Concernant le CCAS, la subvention d'équilibre, qui est une subvention d'équilibre, s'établit 2 226 000 € en 2023.

Vous avez le détail des subventions par associations et il vous est proposé d'adopter les subventions aux associations et au CCAS.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Pour poursuivre l'intervention précédente. Les subventions aux associations avec une enveloppe totale de 1 943 000 € représentent 4,92 % des dépenses de fonctionnement. La baisse est régulière depuis cinq ans. En 2022, on était à 5,26 %, en 2020, on était à 2 227 000 € donc cela fait plus de 250 000 € en deux ans.

Le budget de la Ville inscrit une baisse des subventions de 10 % aux structures culturelles. Le budget de Ma Scène Nationale passe de 610 000 € à 549 000 €, le CRAC passe de 105 000 € à 94 000 €, le Pavillon des Sciences passe de 130 000 € à 110 000 €, l'Atelier des Mômes passe de 34 000 € à 31 000 €, même Gakokoé passe de 8 000 € à 6 000 €. Cette baisse unique, depuis dix ans, est d'autant plus incompréhensible que, tout le monde le sait, l'Agglomération du Pays de Montbéliard commence à travailler sur l'année 2024 « Capitale française de la culture ». Le signal envoyé, par la Municipalité, à la culture va à l'encontre de la création d'une dynamique indispensable à la mise en œuvre d'une année 2024 ambitieuse, réussie et porteuse d'espoir pour l'avenir.

Les recettes de fonctionnement, pour 2023, sont en hausse de 3 % pour un montant 1 300 000 €, pour l'instant, et vous reproduisez à l'identique ce que vous dénoncez à chaque fois, ce fameux effet ciseaux puisque vous diminuez la subvention aux structures culturelles qui voient augmenter les coûts énergétiques, les fluides, les coûts des travaux, les salaires parce qu'il y a des conventions de branche qui obligent à revoir les salaires, les coûts d'hébergement et de restauration pour les équipes invitées, je me suis renseigné et même le coût de transport des œuvres. Alors, c'est assez dramatique de baisser. Vous aviez, Madame le Maire, brillamment soutenu la candidature de PMA « Capitale française de la culture », le slogan c'était évidemment la sobriété mais c'était aussi « le pas de côté », un mot facile pourra être dit « le pas de côté », ce n'est pas le pas en arrière !

On ne parle même pas du signe, que vous envoyé en réduisant ces grandes structures, au public qui vient, quel qu'il soit. Et puis, c'est aussi un signe négatif qui est envoyé, entre autres, à la Région parce que la Région, malgré aussi ses difficultés financières, a maintenu ses engagements sur Ma Scène Nationale et le CRAC. C'est bien, comme vous le disiez Monsieur STAMPONE, des choix politiques qui guident ce budget.

Le sport, nous en avons parlé la dernière fois, d'ailleurs, nous souhaitons vraiment que Monsieur GAUTHIER reprenne une santé et une bonne santé. Pour la première fois, c'est encore un autre cap qui est franchi dans le mauvais sens pour nous. C'est-à-dire que le montant des subventions aux associations sportives aux clubs passe sous les 100 000 €. A titre d'exemple, Pontarlier subventionne à hauteur de 260 000 € ses clubs sportifs, Dôle c'est 285 000 €, je ne vous ferai pas l'affront d'aller voir Belfort ou au Creusot etc. On se rend compte qu'évidemment, ces subventions aux clubs sportifs sont presque anecdotiques maintenant. Même les subventions d'investissement ont été divisées par trois, on passe de 67 400 € au BP 2022 à 20 000 € cette année.

Alors que la Ville de Montbéliard a voulu et a obtenu le label « Territoire de jeux », comment ce faible investissement financier dans des clubs peut créer une dynamique ? Comment espérer développer la pratique sportive dans notre ville ? Comment construire un ou deux clubs de niveau national, surtout dans le sport féminin ? Comment éviter, peut-être que d'autres villes soient intéressées par quelques centres de formation qui peuvent évidemment quitter notre ville ? Je pense que l'Agglomération, mais comme la Ville, peut avoir une responsabilité.

Vous avez compris que, pour ces quelques raisons, nous voterons contre ce rapport.

Madame le Maire

Les subventions apportées aux associations, la baisse des subventions fait partie d'un pot commun qui résulte en fait du choix de ne pas augmenter les taxes locales, les impôts. Certaines villes ont fait le choix, malgré la hausse de 7 % des bases décidées par l'Etat, d'augmenter en plus les impôts locaux. Nous, nous n'avons pas fait ce choix-là et nous demandons à tout le monde de faire un effort et tout le monde fait un effort, il n'y a pas que les associations culturelles ou sportives. Ce sont toutes les associations. Malgré tout, nous restons quand même, Eddie STAMPONE l'a dit tout à l'heure, en termes de subventions, largement supérieur aux villes de même strate. Je ne me souviens plus du chiffre que tu as donné, Eddie...

Monsieur Eddie STAMPONE

169 € par habitant et 104 € pour les autres villes.

Madame le Maire

Nous donnons 169 € par habitant quand les villes de même strate donnent 104 €. On est encore largement au-dessus. Je vous rappelle, d'autre part, que la Ville de Montbéliard donne des subventions à certaines associations quand d'autres villes de l'Agglomération ne donnent pas un centime. Je pense à Ma Scène Nationale, je pense au Pavillon des Sciences, je pense au CRAC etc.

Monsieur Philippe TISSOT

Au Moloco !

Madame le Maire

Au Moloco, à l'Orchestre. Nous jouons, d'accord, notre rôle de ville-centre mais, à un moment, on ne peut pas non plus toujours demander aux mêmes de payer, de payer et de payer !

Tu veux dire quelque chose Christophe ?

Monsieur Christophe FROPIER

Oui. Juste une remarque. On a quand même une particularité, Eric, sur le Pays de Montbéliard, c'est que l'on a une compétence aujourd'hui à l'Agglomération, au niveau du sport, que beaucoup d'autres n'ont pas. Tu citais Pontarlier et Dôle, finalement, ce sont les villes qui accompagnent fortement les clubs alors que je regardais le Grand Dôle, le Grand Dôle n'accompagne pas les clubs en direct donc on compense aujourd'hui, nous, sur le Pays de Montbéliard avec la force de l'Agglomération ce que ne peuvent pas faire en fait des communes comme Dôle ou Pontarlier.

Madame le Maire

Et c'est sans compter quand même la valorisation des équipements que nous mettons à disposition des associations. Est-ce que vous savez la somme que cela représente ? C'est 3 360 000 €, c'est énorme. Il y a des associations, si on valorise les bâtiments, le chauffage et tout, c'est plus de 400 000 € pour l'année. On peut aussi l'ajouter cela dans ce que l'on donne. On verra les chiffres, cela va grimper. Donc, non, on ne peut pas dire que Montbéliard ne fait pas d'effort pour les associations. D'ailleurs, si tel était le cas, elles ne seraient pas aussi nombreuses à vouloir rester à Montbéliard, elles iraient voir chez le voisin si c'est plus intéressant.

Eddie.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Effectivement, Monsieur LANÇON, vous parlez de la hausse des recettes au budget mais vous occulterez la hausse des dépenses, vous occulterez la baisse du résultat également.

Oui, il y a une hausse des recettes de fonctionnement, il y a aussi une hausse des dépenses de fonctionnement et une baisse du résultat par rapport à l'an passé.

Maintenant, sur la baisse des subventions aux associations, attention, cela concerne combien d'associations ? Honnêtement ? Neuf associations voient leur subvention diminuer, pour les plus grosses. Ce sont neuf associations dont quatre voient une baisse inférieure à 5 000 €, deux entre 5 000 € et 10 000 € et trois supérieur à 10 000 €.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je n'ai pas dit le contraire Monsieur STAMPONE ! Je n'ai pas lu la page 42 alinéa 7 ce coup-là mais je pense que c'est fort possible que dans le fonctionnement, par exemple, du Conservatoire que vous ayez déjà budgété le fait que la Ville de Montbéliard va moins dépenser, je pense, à partir du mois de septembre. La dernière fois, j'ai cru comprendre, et vous me l'aviez dit Madame le Maire, que c'est l'Agglomération qui allait prendre le fonctionnement. Si tel était le cas, tant mieux.

Le deuxième point, Monsieur STAMPONE, lors des Orientations Budgétaires, on a vu qu'il y a trois aides possibles de l'Etat : le fonds vert, l'amortissement énergie, je ne sais plus comment ils ont appelé cela et cela doit également apparaître parce que cela va être des possibles recettes qui vont arriver, pas des recettes mais des moindres coûts par rapport à cela puisque cela peut monter jusqu'à 50 %. Alors, cela doit apparaître, j'imagine, sur je ne sais pas quelle page, Monsieur STAMPONE. Mais, tout cela, ne l'oublions pas, vous l'avez aussi, connaissant votre sérieux et votre rigueur, budgété obligatoirement. Ce sont des rentrées.

Pour terminer, vous avez bien compris que la veille de l'année « Capitale française de la culture », c'est plutôt mal venu de baisser de 10 % les grandes structures culturelles. C'était simplement mon argument et dire que, si nous avions été à votre place, on aurait laissé à même hauteur, à minima, ces aides pour les structures culturelles, pour être cohérents par rapport à cette année française de la culture.

Madame le Maire

Et pourtant, vous voyez avec le projet du Château, il fait partie intégrale de « Capitale française de la culture » et l'Etat, la DRAC, les Monuments Historiques sont très contents de ce projet qui va vraiment participer à la réussite de ce label.

Ne participeront pas au vote, sur cette question des subventions aux associations, les élus qui font partie d'associations, je pense à Mehdi MONNIER, à François CAYOT et à Olivier TRAVERSIER.

Monsieur MARCOT.

Monsieur Eric MARCOT

Quelques mots pour terminer sur le sujet. Je suis surpris du montant de la subvention qui est accordée au Souvenir Français, 320 € je crois. C'est une association qui participe au devoir de mémoire. Vous avez signalé l'état remarquable du cimetière de Montbéliard, je crois qu'ils y participent. Ils emmènent des jeunes en voyage, c'est un petit peu la même mission que l'association L'Appel et je demande l'équité avec celle-ci tout simplement.

Madame le Maire

Je n'ai pas entendu, vous demandez quoi ?

Monsieur Eric MARCOT

Qu'ils perçoivent le même montant.

Madame le Maire

C'est le même montant non ?

Monsieur Eric MARCOT

Non, je crois qu'il y a une différence substantielle.

Madame le Maire

Nous travaillons très très bien avec le Souvenir Français...

Monsieur Eric MARCOT

Oui bien sûr.

Madame le Maire

Le Souvenir Français n'entretient pas les cimetières, il peut intervenir sur certaines tombes, je pense à Denfert Rochereau par exemple, qui méritent un intérêt et des travaux particuliers. Les 320 €, c'est ce que l'association a demandé me semble-t-il. S'ils demandaient une autre somme parce qu'il y avait un projet différent ultérieurement, on verra à ce moment-là. Je fais tout à fait confiance au Président par rapport à ses demandes pour avoir des demandes raisonnables.

Nous allons voter. Y-a-t-il des oppositions ? Oui. Donc, vous n'êtes pas d'accord pour que les associations aient ces subventions !

- Intervention inaudible -

Madame le Maire

Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	24
Contre	:	5
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	3

Madame le Maire

Question n°17 « Provisions comptables et reprises sur provisions – Budget Principal – Année 2023 ».

17. PROVISIONS COMPTABLES ET REPRISES SUR PROVISIONS – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2023

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Question suivante, pour Monsieur LANÇON, c'est la page 30 de notre rapport ! Il n'y a pas d'alinéa mais dans le budget non plus il n'y a pas d'alinéa !

Monsieur Eric LANÇON

C'est petit ça !

Monsieur Eddie STAMPONE

C'est vous qui, depuis tout à l'heure, insistez là-dessus ! Je sens, Monsieur LANÇON, que vous n'aimez pas la contradiction et que vous n'aimez pas que l'on vous chatouille donc je vous le dis, c'est.... Madame MARCHAL, n'en profitez pas, je vous ai vue !

Il s'agit des provisions comptables et des reprises sur provisions. Ce sont des provisions qui sont destinées à couvrir des risques ou des charges dont la réalisation est incertaine mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. En gros, c'est le risque de non recouvrement de nos créances.

Le stock de provisions constituées s'élève à ce jour à 3 060 €.

Il est donc proposé de faire une reprise sur provisions à hauteur de 117 € et de constituer une provision complémentaire pour créances douteuses à hauteur de 17 586 €.

Donc, le solde de ce stock s'élèvera à 20 529 €. C'est vu avec le Trésorier Municipal qui fait ces propositions.

Il est proposé d'inscrire ces provisions au Budget Primitif 2023.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°18 « Tarification – Année 2023 – Actualisation ».

18. TARIFICATION – ANNEE 2023 - ACTUALISATION

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2022, nous avons adopté les tarifs pour l'année 2023. Il y a eu une erreur matérielle sur les tarifs du PassMusées.

Il convient donc de les réajuster en inscrivant les nouveaux tarifs pour l'année 2023, à savoir :

Tarif plein : 119 €

Tarif réduit : 113 €

Monsieur Philippe TISSOT

Je me permets de préciser et dire que ce tarif que l'on réajuste, ce n'est pas un tarif qui dépend de la Ville de Montbéliard mais qui dépend d'organismes extérieurs qui en fixent le montant mais on est quand même obligé de l'ajuster au Conseil Municipal.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question pour Eddie STAMPONE « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

19. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est le classique, le traditionnel tableau des emplois que l'on vous propose donc d'actualiser en fonction des créations de postes, des suppressions à la suite à des départs en retraite, des mutations ou des promotions de nos agents.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Christine SCHMITT pour la question n°20 « Partenariat entre la Ville, l'Office de Tourisme et les organisateurs de manifestations soutenues par la Ville pour l'hébergement dans les hôtels montbéliardais – Convention type ».

20. PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'OFFICE DE TOURISME ET LES ORGANISATEURS DE MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR LA VILLE POUR L'HEBERGEMENT DANS LES HOTELS MONTBELIARDAIS – CONVENTION TYPE

Madame Christine SCHMITT expose :

Merci. Là, il s'agit d'une convention à signer entre la Ville, l'Office de Tourisme et les organisateurs d'événements puisque l'on s'est rendu compte qu'avec le soutien que la Ville apportait à des organisations d'événements, soit en subvention, soit en matériel, en prestations diverses sur des grandes manifestations, les logeurs retenus étaient plutôt des hôtels hors Montbéliard donc le but est de faire venir les gens sur Montbéliard.

Cette convention pourrait permettre de faire réserver, par l'Office de Tourisme, les chambres ponctuellement en fonction des événements.

Il n'y a pas grand-chose à dire surtout que c'est vraiment intéressant de concentrer les gens sur Montbéliard.

Madame le Maire

Vous voyez tout l'intérêt de cette convention qui va permettre à nos hôteliers, à nos restaurateurs d'accueillir des visiteurs, en contrepartie de l'effort financier que la Ville fait pour soutenir la manifestation.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Je sais à peu près à quelle association vous pensez évidemment mais je pense qu'il faut peut-être quand même différencier des organisations nationales d'autres organisations régionales. Parce que, malgré tout, les sportifs, tous ceux qui viennent là n'ont peut-être pas, certaines fois, les capacités financières de loger dans certains établissements de Montbéliard. C'est un premier point.

Il ne faudrait pas non plus que cette convention-type soit aussi l'argument pour dire « non, on ne vous aide pas parce que vous n'avez pas réservé la totalité de vos chambres sur Montbéliard ». Vous marquez bien le terme « inciter » donc je pense que l'incitation, elle peut prendre peut-être des aspects de contraintes à certains moments, mais on est toujours dans le domaine essentiellement du bénévolat, de l'engagement et cela me semble toujours décalé de demander, de contrôler, d'avoir ce type de partenariat qui, en fait, est plus une obligation déguisée. Il faut être attentif. Je sais qu'il y a certaines associations qui essayent de jouer le jeu au maximum. J'espère que vous l'avez anticipé, il ne faudra pas que ce soit une charge de travail supplémentaire pour les associations, je pense que cela sera le contraire, je l'espère que c'est un allègement parce que quand on organise un événement quel qu'il soit, même régional, quand il faut s'occuper du sportif, de tout ce qui est autour et en plus de l'hébergement, avouez que cela peut décourager certains bénévoles. Donc, si c'est une aide aussi côté association parce que quand on dit « partenariat », il y a deux parties, il y en aura trois en l'occurrence, il faut aussi que ce soit dans cette dynamique-là. Sinon, moi, je ne peux qu'émettre des réserves si on est vraiment plus dans le contrôle, l'obligation que l'incitation, la dynamique, le respect du travail des bénévoles. J'ai lu la convention et ce n'est pas aussi claire que cela !

Madame Christine SCHMITT

C'est vraiment une incitation, ils ne sont pas obligés. Pour les associations, cela les allège aussi puisque c'est l'Office de Tourisme qui va directement faire les réservations auprès des logeurs, en plus, en leur proposant des tarifs préférentiels. On a quand même une offre d'hôtellerie, à Montbéliard, qui est très vaste, cela va de Ibis Budget au Bristol. Voilà, il y a vraiment une grande offre et une variété de tarifs. Et puis, là, il y aura des tarifs préférentiels avec les hôteliers en passant par l'Office de Tourisme. Mais, il n'y a aucune obligation, c'est une proposition.

Madame le Maire

Il n'y a aucune obligation mais, moi, je vais quand même vous dire que j'ai du mal d'accepter que l'on vienne chercher de l'argent soit à la Ville soit à l'Agglomération parce que c'est la même chose et puis qu'après, on aille loger ailleurs. J'entends bien la nuance qu'il faut apporter, néanmoins, moi, je pense qu'il faut que les organisateurs comprennent que ce sont les habitants de Montbéliard ou du Pays de Montbéliard qui payent, sur leurs impôts, les aides financières que l'on va donner et qu'ils doivent faire vivre le territoire. Lors de la dernière manifestation, je pense à la pétanque avec Monsieur MARENGHI qui est le Président Départemental, cela s'est très bien passé, il a compris. C'est évident. On fait vivre le territoire auquel on demande quelque chose. Après, on ne va pas leur mettre le couteau sous la gorge !

Monsieur Eric LANÇON

Je suis évidemment favorable. Quand l'équipe de France de Rugby était venue, on avait perdu car les rugbymans, pendant une semaine, étaient logés à Belfort, on avait essayé de faire tout ce que l'on pouvait mais on n'y est pas arrivé parce que la Fédération était plus forte que nous. Je pense que, malgré tout, je souris un petit peu parce que, dans le contrat, il y a quand même une petite clause, c'est écrit que chaque partie, surtout le donateur, en l'occurrence la Mairie, si elle se rend compte que ce n'est pas respecté, que vous pouvez mettre votre subvention en suspens. C'est marqué comme tel.

Madame Christine SCHMITT

Quand on dit que ce n'est pas respecté, cela serait, par exemple, s'ils ne mettent pas le logo de la Ville, c'est l'engagement qui est signé, ce n'est pas l'obligation de passer par cette convention pour se loger, c'est vraiment une incitation.

Madame le Maire

Il ne faut pas me raconter que sur tous ceux qui viennent à Montbéliard, à l'AXONE ou ailleurs, il n'y en a pas un certain nombre qui peuvent dormir à l'hôtel à Montbéliard et manger dans nos restaurants ou se faire livrer des repas.

Monsieur Eric LANÇON

Ils le font tous !

Madame le Maire

C'est une manière de faire comprendre les choses parce qu'il y en a qui ont du mal de comprendre ou de faire.... Vous avez bien compris d'ailleurs.

Nous allons voter. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°21 « Association pour la Promotion de la Culture Rock dans le Pays de Montbéliard (APCRPM) – Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Montbéliard et l'APCRPM – Années 2023 / 2027 ». Philippe TISSOT pour les deux questions suivantes.

21. ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE ROCK DANS LE PAYS DE MONTBELIARD (APCRPM) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD ET L'APCRPM – ANNEES 2023 / 2027

Monsieur Philippe TISSOT expose :

Merci Madame le Maire. Les deux questions suivantes portent sur un renouvellement de convention quadriennale d'objectifs et de moyens avec deux associations avec la Ville de Montbéliard. Ces deux conventions d'objectifs et de moyens sont à renouveler en cette année 2023.

La première concerne l'APCRPM, pour ceux qui ne connaissent pas trop, c'est l'Association pour la Promotion de la Culture Rock dans le Pays de Montbéliard, c'est l'Atelier des Mômes en d'autres mots, que l'on soutient aujourd'hui puisque, malheureusement, il n'y a plus que la Ville de Montbéliard qui soutient cette association puisque, depuis 2008, PMA fait défaut.

Il y a une convention d'objectifs et de moyens qui existe. L'association nous rend le service attendu, rayonne autant qu'on le souhaite à Montbéliard et dans le Pays de Montbéliard. Dans la convention, il est stipulé la mise à disposition de locaux à l'Atelier des Mômes et les obligations de l'association afférentes à l'usage, l'entretien, la régie de ces locaux. Et puis, il est parlé également du soutien de la Ville de Montbéliard mais qui est, je le rappelle, mais comme pour chaque association, redéfini et revoté chaque année.

Après examen de cette convention, il est proposé la validation du Conseil Municipal pour que l'on puisse la mettre en œuvre à partir de cette année.

Est-ce que l'on vote question par question ou les deux questions ensemble comme c'est la même chose ?

Madame le Maire

Question par question.

Monsieur Philippe TISSOT

Donc, on va pouvoir passer au vote pour l'APCRPM.

Madame le Maire

Sur cette question concernant l'Atelier des Mûles, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote Mme Gisèle CUCHET momentanément absente -

Madame le Maire

Question n°22 « Harmonie Municipale de Montbéliard – Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Montbéliard et l'Harmonie Municipale de Montbéliard – Années 2023 / 2027 ».

22. HARMONIE MUNICIPALE DE MONTBELIARD – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE MONTBELIARD ET L'HARMONIE MUNICIPALE DE MONTBELIARD – ANNEES 2023 / 2027

Monsieur Philippe TISSOT expose :

C'est la même chose. On a une convention quadriennale qui lie la Ville de Montbéliard à son Harmonie Municipale. Dans cette convention, il y a évidemment un cahier des charges, quelque part, avec le service attendu pour la Ville de Montbéliard. Il y a une participation régulière, comme vous le savez, aux manifestations patriotiques de la Ville, il y a, en général, deux concerts par an : un concert d'hiver et un concert de printemps, qui sont donnés à Montbéliard, il y a également une mise à disposition de locaux avec la salle de La Gauloise qui est occupée par l'Harmonie Municipale pour ses répétitions. Tout cela est expliqué dans la convention et on propose, sur les mêmes bases, de reconduire cette convention de manière quadriennale jusqu'en 2027.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Frédéric ZUSATZ momentanément absent -

Madame le Maire

Pour les quatre questions suivantes, Christophe FROPPIER, « SEDIA – Proposition de modification statutaire de la SCCV Immobilier H2 ».

23. SEDIA – PROPOSITION DE MODIFICATION STATUTAIRE DE LA SCCV IMMOBILIER H2

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une modification statutaire de la SCCV Immobilier H2.

SCCV Immobilier H2 compte deux actionnaires : la SEDIA à hauteur de 49 % et la SEM PMIE à hauteur de 51 %.

C'est une structure qui a été constituée pour la réalisation des projets FAURECIA SYSTEMES D'ÉCHAPPEMENT et FAURECIA SIEGES sur le site de Technoland 2.

Aujourd'hui, on vous propose d'ouvrir cette modification statutaire pour que la société ait pour objet la réalisation de tout projet d'immobilier d'entreprises sur le périmètre géographique de Technoland 2 et non plus que FAURECIA et aussi une modification sur la durée qui serait fixée à 15 ans au lieu de 5 ans auparavant.

Cela a été acté au niveau du Conseil d'Administration de SEDIA le 27 septembre 2022.

Il vous est donc proposé de donner un avis favorable à la modification des statuts de la SCCV Immobilier H2 et d'autoriser son représentant à SEDIA à voter les décisions relatives à ces modifications.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est une question que l'on avait abordé en Commission. En fait, il y a une société qui a été créée et puis, tout d'un coup, on en change quand même très largement la durée et l'objet donc cela apporte des questions parce qu'en fait, finalement, on est actionnaire de cette SCCV Immobilier H2 mais on est un peu pieds et poings liés par quelque chose qui évolue très largement sans que l'on voie bien où est-ce que l'on veut aller. C'est à mettre en parallèle avec la question n°24 où, en fait, on est en train de construire une société du même type avec SEDIA. Elle a une durée de 10 ans pour être sur les Mesnil Pasteur mais, tout d'un coup, dans deux ans, on va nous proposer une modification de statuts qui va permettre de traiter partout dans le Jura etc. Donc, en fait, moi, je trouve que c'est quand même un peu problématique de gérer les choses de cette façon-là. Si on a besoin de créer une société pour un projet donné, on crée une société pour le projet en question mais j'ai vraiment l'impression que l'on a créé une société puis on s'en sert pour en faire tout autre chose. Je ne dis pas ni oui ni non mais cela me surprend que l'on procède de cette façon-là parce que les gens qui se sont engagés au départ, ils se sont engagés pour un projet, ils ne se sont pas engagés pour faire plein d'autres choses.

Monsieur Christophe FROPIER

C'est anecdotique en fait, Monsieur LACHAMBRE, puisque c'est une structure qui a été créée, je le rappelle par SEDIA et la SEM PMIE, SEDIA c'est la structure départementale qui est chargée de l'aménagement sur des projets de développement et la SEM PMIE qui est une structure de l'Agglomération qui est chargée du développement également, en partie sur Technoland mais sur toute l'Agglomération. En fait, ils se sont chargés du projet FAURECIA Technoland qui est un bâtiment qui a coûté plus de 30 000 000 €, c'est une structure qui fonctionne bien et, en fait, on propose une modification pour dire que ces structures qui fonctionnent bien, maintenant, dans les années qui vont venir, s'il y a des projets, on va continuer à utiliser cette structure pour les projets qui vont arriver. Donc, il n'y a pas de loup. Le projet initial qui était porté sur 5 ans, c'était la durée nécessaire à la réalisation du bâtiment de FAURECIA, entre les études et la fin de la réalisation et donc on passe pour 15 ans pour limiter les frais parce que reconstituer une société à l'avenir pour un autre projet cela engendrerait des frais supplémentaires de création. Donc, là, c'est ni plus ni moins qu'une modification donc rien de bien grave.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, je conçois mais, moi, c'est un peu comme si j'achetais un objet quelconque et que l'on me dise « Attends, on va te vendre plus de cela, tu vas avoir ceci, tu vas avoir cela ». On passe de la réalisation des projets FAURECIA sur Technoland 2, sur 5 ans, c'est quelque chose de carré, de ficelé, on sait ce que c'est. Par contre, maintenant, c'est 15 ans au lieu de 5, on multiplie quand même la durée par trois, et puis sur tout nouveau projet d'immobilier d'entreprises sur le périmètre du parc d'activité.

Monsieur Christophe FROPIER

Vous ne m'écoutez pas ! Je peux vous le réexpliquer.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, je sais ! Je pousse à l'extrême, mais on peut imaginer qu'EDF dise « nous, on voudrait faire une centrale nucléaire là-dessus ». Vous vous rendez compte ! Moi, je ne suis pas d'accord !

Madame le Maire

On s'en doute que vous ne seriez pas d'accord !

Monsieur Christophe FROPPIER

Ce n'est pas la structure qui porterait Monsieur LACHAMBRE ! Si j'osais, je dirais que vous ne manquez pas d'air Monsieur LACHAMBRE ! Enfin bon...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On s'engage sur un projet précis FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT et FAURECIA SIEGES, d'accord et puis, tout d'un coup, on fait n'importe quoi.

Madame le Maire

Moi, j'y vois plus, si vous voulez, une adaptation à l'évolution du projet initial parce qu'il y avait FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT et FAURECIA SIEGES, ce projet a été réalisé, maintenant, bien sûr, il faut continuer le développement de Technoland et l'évolution de cette société permet cette adaptation. C'est plus comme cela, je pense, qu'il faut le voir.

Monsieur Christophe FROPPIER

C'est cela.

Madame le Maire

5 ans, ce n'était pas très long.

Monsieur Christophe FROPPIER

C'était la durée du projet de FAURECIA.

Madame le Maire

Pour la durée du projet, ce n'était pas très long. Maintenant, vu, parfois, les difficultés de développement économique ou industriel, on passe à 15 ans pour autre chose, moi, cela ne me choque pas plus que cela.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui mais c'est sur un projet donné et maintenant, c'est sur tout Technoland ! Cela veut dire que l'on ne sait pas ce qu'il va y avoir exactement. Cela m'interroge de voir que, finalement, on donne un blanc-seing pour tout nouveau projet immobilier d'entreprises sur le périmètre d'activité.

Madame le Maire

Enfin, ce n'est pas un blanc-seing, les membres du Conseil d'Administration vont bien sûr étudier tous les projets qui vont être proposés, ils ne vont pas laisser faire n'importe quoi. Jusqu'à présent, ils n'ont pas laissé faire n'importe quoi quand même.

Monsieur Christophe FROPPIER

C'est la structure qui pourrait porter, Monsieur LACHAMBRE, ce n'est pas le projet puisqu'il n'y a pas de projet là. Là, aujourd'hui, c'est la structure qui pourrait porter.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

On ne va pas, nous, voter pour le projet !

Madame le Maire

Allez, votons. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Moi, je m'abstiens.

Madame le Maire

Deux abstentions. Très bien. Cette évolution est donc adoptée.

Pour	:	30
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Question n°24 « SEDIA – Adoption des statuts de la SCCV SEDIA/SH Partner's ou SCCV Les Mesnil Pasteur ».

24. SEDIA – ADOPTION DES STATUTS DE LA SCCV SEDIA/SH PARTNER'S OU SCCV LES MESNIL PASTEUR

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Là, il s'agit de l'adoption des statuts de la SCCV SEDIA/SH Partner's ou SCCV Les Mesnil Pasteur.

Les administrateurs de SEDIA, réunis en Conseil d'Administration le 14 décembre 2022, proposent de créer une société civile avec SH Partner's qui aurait dans un premier temps pour objet la réalisation d'une opération de promotion immobilière sur un terrain situé à Dôle. Le projet porte sur environ 4 000 m² de locaux destinés à des activités médicales ou en rapport avec le médical.

La SEDIA sera actionnaire de cette SCCV SEDIA/SH Partner's à hauteur de 700 € et SH Partner's serait actionnaire de 300 €.

La durée de la société serait fixée à 10 années.

Il vous est demandé de donner un avis favorable à l'adoption des statuts de la SCCV SEDIA/SH Partner's ou SCCV Les Mesnil Pasteur joints en annexe et d'autoriser son représentant à SEDIA à voter les décisions relatives à cette question.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°25 « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions ». Toujours Christophe.

25. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Là, vous en avez l'habitude, c'est le projet de dynamisation du centre-ville avec le fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales.

On a deux demandeurs qui sont Monsieur ROUX et Madame PACARIZI pour des travaux de ravalement de façades commerciales et d'enseignes avec une subvention estimée de 278,80 € pour Monsieur ROUX et de 233,26 € pour Madame PACARIZI.

Il vous est donc demandé d'accorder ces subventions.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°26 « Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions ».

26. RAVALEMENTS DE FAÇADES D'IMMEUBLES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit de ravalements de façades d'immeubles avec un versement de subventions pour deux demandeurs : Madame CSAKVARY et Monsieur ROUX pour des montants de subventions de 1 770 € pour Madame CSAKVARY et de 2 235 € pour Monsieur ROUX.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Gilles MAILLARD pour les trois dernières questions. La première « Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocoles d'accord transactionnel ».

27. SINISTRES CAUSES PAR DES TIERS SUR DES ELEMENTS DU DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIALE – PROTOCOLES D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire. Le point n° 27, il s'agit d'un accord transactionnel suite à des accidents survenus sur la voie publique à Montbéliard avec de la détérioration de matériel appartenant à la Ville de Montbéliard.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, il y a trois sinistres qui ont eu lieu et il y a un protocole d'accord transactionnel à signer avec les assureurs pour un montant sur les trois sinistres d'un peu plus de 13 000 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les protocoles d'accord transactionnel cités.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	29
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote Mme Nora ZARLENGA et M. Mehdi MONNIER momentanément absents-

Madame le Maire

Question n°28 « Convention avec la Recyclerie des Forges pour la collecte et le réemploi des vélos laissés à l'abandon sur le domaine public ».

28. CONVENTION AVEC LA RECYCLERIE DES FORGES POUR LA COLLECTE ET LE REEMPLOI DES VELOS LAISSES A L'ABANDON SUR LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

La recyclerie des Forges à Audincourt récupère, répare et revend des vélos. Il y a tout un protocole d'accord qui est prévu avec une convention qui permet de ne léser personne, avec des durées de gardiennage de vélos récupérés pour une raison ou une autre sur la voie publique. Des durées qui peuvent être de trois mois, un an ou un mois selon les types de véhicules. Vous avez tout le détail qui vous est donné.

La recyclerie des Forges viendra chercher les véhicules que la Ville de Montbéliard aura récupéré.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention pour la récupération et le réemploi des vélos et d'approuver la procédure d'enlèvement des cycles laissés à l'abandon sur le domaine public.

J'ai oublié de vous dire que la recyclerie des Forges récupère ces vélos pour les remettre en état et les revendre et fait travailler des personnes en insertion professionnelle.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) – Adhésion ».

29. CEREMA (CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT) - ADHESION

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Le point n°29 est l'adhésion au CEREMA. Le CEREMA est le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Vous avez également lu la délibération que l'on s'apprête à voter.

Les compétences du CEREMA sont :

- Expertise et ingénierie territoriale
- Bâtiment
- Mobilité
- Infrastructure de transport
- Environnement et risque
- Mer et littoral. On aura peut-être un peu de mal sur Montbéliard de trouver des études à faire sur ce domaine-là !

L'adhésion va partir jusqu'au 31 décembre 2027 avec un montant annuel à payer de 1 313,45 €. Pour la première année, il y aura environ 1/3 à payer en moins selon la date exacte d'adhésion puisqu'il nous manquera quatre mois sur la durée totale de l'année.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal l'adhésion de la Ville, de régler chaque année la contribution et désigner un représentant de la Ville au titre de cette adhésion.

Madame le Maire

Je propose de désigner Gilles MAILLARD pour représenter la Ville dans cette association.

Monsieur Gilles MAILLARD

Je me doutais que cela allait me tomber dessus !

Madame le Maire

Tu en es d'accord ?

Monsieur Gilles MAILLARD

Mais oui !

Madame le Maire

Bien. Vous aussi ? Oui, très bien.

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est juste pour dire que le CEREMA fait des études qui sont vraiment sérieuses. Tout ce qui concerne, justement, les questions d'environnement, de mobilité et d'aménagement, il y a des

dossiers qui sont disponibles, il y a un site Internet, il y a beaucoup de ressources et je pense qu'il y a beaucoup de collectivités qui sont déjà adhérentes et cela permet de profiter d'un certain nombre de choses et je suis très favorable à ce genre de choses.

Madame le Maire

On est bien d'accord, on a déjà travaillé avec eux sur un certain nombre de choses et on souhaite, bien sûr, continuer à profiter de leurs compétences et de leurs expertises.

Notre Conseil est terminé. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est un détail d'actualité, j'ai vu sur le journal un article concernant les chats, occupons-nous de tout le monde, je pense qu'il y a peut-être une solution à l'amiable qui va être trouvée si j'en lis la presse et je suis aussi allé voir ce qu'il en était. Je pense que c'est peut-être possible. J'ai vu certaines personnes et j'ai dit « Je vais intervenir au Conseil Municipal puisque je suis un élu de la Ville de Montbéliard ».

Madame le Maire

Oui, on va essayer de trouver, comme d'habitude, la meilleure solution qui arrange le maximum de personnes. C'est toujours comme cela que l'on fait et cette question est à étudier et à réfléchir de manière un peu plus approfondie.

Je voulais vous donner des nouvelles d'Alexandre GAUTHIER qui, comme vous le savez, a eu un accident de ski il y a, maintenant, quinze jours. Il est toujours hospitalisé à l'hôpital de Grenoble, il devrait rester encore environ 10 jours et puis, il reviendra parmi nous. Il aura de la rééducation à faire et, petit à petit, son état de santé qui s'est déjà grandement amélioré, continuera, bien sûr, à s'améliorer. Je l'ai appelé avant de venir ici, il pense à vous, nous, nous pensons bien sûr à lui et on lui souhaite un prompt rétablissement.

Bonne soirée.

DECISION N° 2023-017 DU 17 FEVRIER 2023 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation des travaux pour les projets suivants doit faire l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme :

- **Le Jules Verne (déclaration préalable)**
Création d'un local de stockage extérieur (type préfabriqué, surface < 19 m²)
- **12 rue Hôtel de Ville - Etat - Civil (déclaration préalable)**
Remplacement des menuiseries extérieures
- **Ecole élémentaire de la Citadelle (déclaration préalable)**
Remplacement des menuiseries extérieures du logement concierge
- **Groupe scolaire du Coteau Jouvent (déclaration préalable)**
Mise en place de volets roulants (classes ULIS et maternelle)
- **Ecole élémentaire Jules Grosjean (déclaration préalable)**
Remplacement des menuiseries extérieures
- **Stade Annequin (déclaration préalable)**
Remplacement de clôtures existantes par des panneaux en treillis soudé

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour les opérations susmentionnées les demandes d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2023-018 DU 22 FEVRIER 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – PRINTEMPS 2023 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du jeudi 16 au samedi 18 mars 2023.

L'ASSOCIATION ONCE IN A BLUE MOON représentée par Alec LLOYD PROBERT en qualité de président propose un spectacle de YOHANN LAVEANT dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

A MON TOUR PROD représentée par Alexandre MORTIER agissant en qualité de gérant, propose un spectacle de PATRICK CHANFRAY, dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

CHRIS LIGHT & SOUND représenté par l'entreprise de M. Christophe GILLIS, la compagnie GILLISSIMO propose le spectacle MOZART VS MOZART dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de YOHANN LAVEANT « Lavéant Machine », présenté par l'ASSOCIATION ONCE IN A BLUE MOON pour un montant de 1 000,00 € TTC, voyage compris.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de PATRICK CHANFRAY « Patrick Chanfray – D'accordiste », présenté par A MON TOUR PROD pour un montant de 1 582,50 € TTC.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de MOZART VS MOZART présenté par CHRIS LIGHT & SOUND représenté par l'entremise de M. Christophe GILLIS, la compagnie GILLISSIMO pour un montant de 3 150,00 € TTC, frais de déplacement compris.

DECISION N° 2023-019 DU 1^{ER} MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

MUSEES – PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS CULTUREL AUTOUR DE L'EXPOSITION PAUL-ELIE DUBOIS - ITINERAIRE D'UN PEINTRE-VOYAGEUR - MARCHE DE SERVICES SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté de coorganiser avec le Moloco un concert de Taxi Kekab le samedi 29 avril 2023 sur l'esplanade du Château (ou au Musée du Château en solution de repli).

Le Moloco, Salle de Musiques actuelles du Pays de Montbéliard, propose ce concert, à des conditions de co-production et financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, un contrat de co-production pour le concert de Taxi Kekab pour un montant de 3 317,54 € HT soit 3 500,00 € TTC.

DECISION N° 2023-020 DU 25 FEVRIER 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE LA MAISON HIRSCH – CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL - MARCHE 2021-068 – LOT N° 1 : DESAMANTAGE, DEPLOMBAGE, DECONSTRUCTION, DEMOLITION – RESILIATION

Par décision n°2021-172 du 13 octobre 2021, le marché de désamiantage, déplombage, déconstruction et démolition pour le chantier de restructuration de la Maison Hirsch a été attribué à la société SADT Groupe (68440 SCHLIERBACH) pour un montant de 69 893,35 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

La décision n°2022-038 du 8 avril 2022 a acté la signature de l'avenant n°1 pour un montant de 11 958,00 € HT et portant le marché à un montant global de 81 851,35 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

Considérant la liquidation judiciaire de la société SADT Groupe par jugement rendu le 15 juin 2022 et conformément à l'article R. 2191-30 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de procéder à la résiliation du marché n°2021-068 du 16 novembre 2021, sans versement d'indemnité au titulaire, à compter du 15 juin 2022, date du jugement rendu par la Chambre Commerciale du Tribunal Judiciaire de Mulhouse qui a prononcé la liquidation judiciaire de la société SADT Groupe.

DECISION N° 2023-021 DU 28 FEVRIER 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

ACQUISITION DE MANGAS ET COMICS POUR DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE ANNEE 2023 – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Pour l'année 2023, les différents services de la Ville ont des besoins en ce qui concerne l'acquisition de mangas et comics à destination du public, hors livres scolaires, en un lot : mangas et comics, montant minimum 500 € HT, montant maximum 2 000 € HT.

Une consultation a été engagée auprès de la société "Monsieur Kitsune" sur le fondement de l'article R2122.9 du Code de la Commande Public (marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'achat de livres non scolaires), pour conclure un accord-cadre exécuté par bons de commande conformément aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'offre de la société "Monsieur Kitsune" correspond aux attentes de la Ville.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'accord-cadre avec la société "Monsieur Kitsune" (31 place Saint-Martin, 25200 MONTBELIARD) d'une durée d'une année pour le lot mangas et comics pour un montant minimum de 500 € HT et un montant maximum de 2 000 € HT.

DECISION N° 2023-022 DU 1^{ER} MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

MUSEES – PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS CULTUREL AUTOUR DE L'EXPOSITION PAUL-ELIE DUBOIS - ITINERAIRE D'UN PEINTRE-VOYAGEUR – PRESTATION DE SERVICE PARCOURS D'ENIGMES.

La Ville de Montbéliard a la volonté de mettre en place un parcours d'énigmes au cœur de l'exposition Paul-Elie Dubois pour proposer aux visiteurs une expérience de visite inédite.

La S.E.P le Pacte des Geôliers propose une prestation en adéquation avec les besoins et attentes des Musées.

Conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer un marché de prestation de service pour la mise en œuvre d'un parcours d'énigmes dans le cadre de l'exposition Paul-Elie Dubois et de signer le cahier des charges afférent avec la S.E.P Pacte des Geôliers – 25000 BESANCON pour un montant de 6 434,03 € H.T

DECISION N° 2023-023 DU 2 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

CONVENTION DE PRESTATION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

La collectivité a un intérêt à pouvoir disposer d'un accompagnement au recrutement avec l'outil d'analyse des profils « Thomas International », qui permet en particulier d'analyser le comportement en situation professionnelle de candidats sélectionnés après entretien de recrutement.

Le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Doubs propose cette prestation qui correspond aux besoins et aux moyens de la Ville.

Conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer la convention, établie du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, de prestation de conseil en recrutement proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs représenté par son Président, Monsieur Christian HIRSCH,
- de recourir à la passation des tests proposés, dans une fourchette de 1 à 30 maximum sur la durée du contrat, soit 140 € TTC par candidat, pour la passation du test THOMAS INTERNATIONAL et l'analyse du profil.

DECISION N° 2023-024 DU 1^{ER} MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 16)

SINISTRE CAUSE PAR UN TIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC – REPARATION AMIABLE – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Un accident est intervenu le 11 octobre 2022 et a causé des dégradations sur des éléments du domaine public de la Ville.

L'auteur a été identifié et a donné son accord pour un règlement amiable par la signature d'un protocole d'accord transactionnel.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le procès-verbal transactionnel avec la compagnie d'assurance MAIF (79018 NIORT) représentant Mme BAQUET CHATEL Française domiciliée à MONTBELIARD (25200) et ce pour un montant de 716,40 €.

DECISION N° 2023-025 DU 4 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

CONTRAT DE LOCATION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION AVEC L'UNION IMMOBILIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE DU DOUBS

Le Contrat Local de Sécurité Intercommunal et la Convention communale de coordination renforcée de la Police Municipale de Montbéliard et des forces de sécurité de l'Etat développent la stratégie de renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique sur le territoire de la Ville de Montbéliard.

Depuis plusieurs années, certaines zones de la ville de Montbéliard sont régulièrement exposées à des faits de délinquance, des incivilités ou à des troubles à l'ordre public, perturbant ainsi la tranquillité des habitants, et nourrissant un sentiment d'insécurité.

Il est nécessaire de renforcer les moyens de prévention et de sécurité sur les voies publiques par la vidéoprotection, et notamment dans le quartier de la Petite-Hollande.

Un certain nombre des immeubles susceptibles d'accueillir lesdits équipements appartiennent à des propriétaires privés et il convient d'obtenir, préalablement à toute intervention, l'accord desdits propriétaires et de définir par convention les conditions dans lesquelles s'exercera l'occupation induite.

Considérant le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.252-2, L.252-3 et L.255-1, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer avec l'Union Immobilière des Organismes de Sécurité Sociale du Doubs une convention de location de la toiture de leur immeuble pour l'installation d'un dispositif de vidéoprotection à titre gratuit. La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelables à compter de sa signature.

DECISION N° 2023-026 DU 4 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

LOCATION A L'ÉTAT (GENDARMERIE) – LOCAUX TECHNIQUES ET DE SERVICE DU CASERNEMENT SIS 33 ROUTE D'AUDINCOURT – RENOUELEMENT DU BAIL

Le bail relatif aux locaux techniques et de service du Casernement de Montbéliard est arrivé à échéance le 14 novembre 2022.

L'État a la volonté de rester dans les locaux mis à disposition.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de renouveler le bail aux conditions suivantes :

- Emprise : BH 296 : 3 767 m² / BH295 : 2 312 m² / BH 176 : 3 212 m²
- Durée : 9 ans à compter du 15 novembre 2022
- Loyer annuel : 102 945,75 euros, révisable triennalement en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).

DECISION N° 2023-027 DU 8 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 20)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La Ville de Montbéliard a des besoins ponctuels de trésorerie.

Une consultation a été lancée le 10 février 2023 auprès de six établissements de crédit.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et de signer le contrat correspondant, aux conditions suivantes :

- **Montant de la ligne de trésorerie** : 4 000 000 € ;
- **Durée** : 1 an ;
- **Commission d'engagement** : 0,05 %, soit 2 000,00 € ;

- **Commission de non utilisation** : 0,0250 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen ;
- **Index et marge** : €STR flooré à zéro + 0.39 %. Les intérêts sont calculés selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours, et payés trimestriellement ;
- **Tirages et remboursements** : par crédit / débit d'office

DECISION N° 2023-028 DU 9 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

PRESTATIONS AUDIOVISUELLES 2023-2024 – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

La Ville, pour la période 2023-2024, a des besoins en matière de communication et plus particulièrement de prestations audiovisuelles : captation d'images relatives aux activités de la Ville de Montbéliard, réalisation de film-reportages ainsi que diffusion de ces courts métrages.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (Articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) sous forme d'un accord-cadre avec un maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Une seule offre correspondant aux besoins de la collectivité a été reçue.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché selon la procédure adaptée avec VALENTIN AUDIOVISUEL – 25200 MONTBELIARD pour un montant annuel maximum de 33 000 € HT pour une durée maximale de 2 ans.

DECISION N° 2023-029 DU 9 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMBE AUX BICHES - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Dans le cadre du projet de regroupement des écoles maternelles du Parc et de la Combe aux Biches sur un seul et même site, il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 27 février 2023.

Considérant les 11 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre avec le groupement ayant pour mandataire ARCHICREO (25000 BESANCON) pour un montant de 106 950,00 € HT.

DECISION N° 2023-030 DU 10 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE – RECONVERSION SITE DU CHATEAU - ACCORD CADRE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de la reconversion du site du Château, il est nécessaire de désigner un coordonnateur sécurité et protection de la santé.

Ces travaux sont déterminés au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commandes.

Une consultation a été engagée sur procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) par le biais d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP avec une remise des offres fixée au 20 février 2023.

Considérant les 5 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation et considérant que l'offre retenue est conforme au cahier des charges et propose un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un accord cadre avec La société SOCOTEC CONSTRUCTION (90000 BELFORT) pour un montant minimum de 25 000,00 € HT et maximum de 100 000,00 € HT, pour une durée de 4 ans.

DECISION N° 2023-031 DU 13 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

GARAGE N° 08 SITUE BOULEVARD DU 21^{ème} BCP – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MADAME HOUOT BADIA

Monsieur HOUOT Alain a signé un bail avec la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé au boulevard du 21^{ème} Bataillon de Chasseurs à Pied, le 1^{er} février 2021.

Monsieur HOUOT Alain est décédé et son épouse Madame HOUOT Badia souhaite continuer à louer ce garage.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de location avec Madame HOUOT Badia aux conditions suivantes :

- date d'effet : 1^{er} mars 2023
- loyer trimestriel : 120,00 euros TVA inclus

DECISION N° 2023-032 DU 16 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

CONTRAT DE SERVICES – MAINTENANCE FIREWALLS

La Ville a fait l'acquisition auprès de la société SFR BUSINESS d'équipements de sécurité informatique (Firewalls) et il y a lieu d'en assurer la maintenance.

Le contrat de services (maintenance et services associés) actuel avec la société SFR BUSINESS a pris fin au 09/03/2023.

La société SFR BUSINESS propose un contrat de services comprenant la maintenance des équipements Firewalls et des services associés qui correspond aux besoins de la Ville et est compatible avec les crédits disponibles.

Conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de services « Firewalls » pour la période du 9 mars 2023 au 8 mars 2024, avec la société SFR BUSINESS, 12 avenue de l'Océanie, ZA Courtaboeuf, 91940 LES ULIS, pour un montant annuel de 1 789.16 € HT.

DECISION N° 2023-033 DU 16 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

MANDAT NON EXCLUSIF DE VENTE - AGENCE LAFORET - 17 RUE HELENE BOUCHER

La Ville de Montbéliard n'a plus l'utilité de l'appartement sis 17, rue Hélène Boucher à Montbéliard affecté au logement d'un concierge.

L'agence Laforêt a établi un nouveau contrat de mandat non exclusif, celui précédent étant venu à expiration, sans que le bien ait trouvé preneur.

Ce contrat de mandat convient aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de mandat non exclusif avec l'Agence Laforêt (10 rue André Bouulloche à Montbéliard) aux fins de permettre la cession de l'appartement sis 17, rue Hélène Boucher à Montbéliard pour des honoraires d'un montant de 5°000 € si la transaction atteint les 30°000€ nets vendeurs.

La durée est de 3 mois à compter de la signature du mandat, qui sera prorogé de 12 mois au terme de laquelle il prendra fin automatiquement.

DECISION N° 2023-034 DU 23 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETES COMMUNALES – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation des travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Quartier Centre-Ville - Remplacement luminaires (déclaration préalable)

Remplacement des luminaires en place par des modèles LED basse consommation (modèles similaires à la Place Velotte).

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2023-035 DU 20 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

LUMIERES DE NOEL 2023 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES D'ANIMATION POUR LE SPECTACLE « FANFRELETTE » DE LA COMPAGNIE LA PASSANTE LES SAMEDI 02/12/2023 ET DIMANCHE 03/12/2023 – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Dans le cadre des Lumières de Noël 2023, la Ville met en place un programme d'animations pendant la manifestation.

La Ville a l'opportunité de travailler avec la Compagnie La Passante (Association déclarée) qui propose un spectacle déambulatoire nommé « Fanfrelette » avec 1 artiste, les samedi 02 et dimanche 03 décembre 2023, comprenant 3 passages de 40 minutes par jour sur les sites du Marché de Noël.

Considérant la spécificité des animations proposées par la Compagnie La Passante, qu'elle seule peut assurer dans le cadre des animations liées aux Lumières de Noël et conformément à l'article R.2122-3,1° du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de prestation de services d'animation pour le spectacle « Fanfrelette » avec la Compagnie La Passante, sise 25 rue de la Digue 31300 TOULOUSE pour un montant de 1 350 € nets de TVA (Association non assujettie à la TVA).

DECISION N° 2023-036 DU 16 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 5)

PARC URBAIN DU PRES LA ROSE – ESPACE GALILEE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET D'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT AU PROFIT DE SARL LA ROSE DE PORCELAINE

Le contrat lié à l'exploitation du bar-restaurant du Prés la Rose a pris fin le 21 février 2023.

Un appel à candidatures portant sur la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public et d'exploitation du bar-restaurant situé dans le Parc Urbain du Prés la Rose a été organisé.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure avec LA ROSE DE PORCELAINE, société à responsabilité limitée, une convention d'occupation du domaine public et d'exploitation du bar-restaurant aux conditions suivantes :

- Durée : à compter du 1^{er} avril 2023 et jusqu'au 31 mars 2025 maximum
- Redevance annuelle :
 - Partie fixe : 14 500 € par an soit 1 208,30 € par mois
 - Partie variable : 7 % du chiffre d'affaires mensuel HT des mois de juin à septembre inclus
- Dépôt de garantie de 1 200 €
- Charges de fonctionnement

En l'absence de compteurs individuels

- L'électricité y compris le chauffage et la climatisation fera l'objet d'une participation forfaitaire mensuelle de 300,00 €,
- La consommation d'eau fera l'objet d'une refacturation mensuelle après relevé du sous-compteur selon le prix moyen facturé sur l'année en cours,
- La consommation électrique de la cuisine fera l'objet d'une refacturation mensuelle après relevé du sous-compteur selon le prix moyen facturé sur l'année en cours,
- Le contrat d'entretien de la climatisation souscrit par la Ville de Montbéliard sera facturé semestriellement dans le mois suivant la réception de la facture,
- La Ville refacturera à l'occupant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative et la TEOM dans le laps de temps où la REOMI ne sera encore pas mise en œuvre,
- L'entretien courant (nettoyage des locaux), le téléphone, tout système de vidéo-surveillance seront à la charge de l'occupant.

DECISION N° 2023-037 DU 21 MARS 2023 (L 2122.22 alinéa 4)

ACTIVITES SPORTIVES 18/25 ANS – CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES – MARCHÉ NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES

La Ville de Montbéliard souhaite proposer des activités sportives spécifiques aux jeunes de 18 à 25 ans.

Pour permettre l'accès à ces activités à des jeunes des quartiers de la Petite-Hollande, de la Chiffogne et de la Citadelle, la Ville de Montbéliard souhaite faire appel à des prestataires extérieurs œuvrant déjà sur les territoires cités.

Considérant la spécificité des activités proposées par chaque prestataire et les circonstances particulières de réalisation des prestations, à des conditions financières compatibles avec les moyens municipaux disponibles, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la commande publique, les contrats de prestations pour la période du 01/04/2023 au 07/07/2023 avec :

- L'association Team Impact, pour un montant de 1 560 €
- L'association Petite-Hollande Basket pour un montant de 780 €

Ces montants ne sont pas grevés de TVA.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2023-03.04-3	Acquisition parcelle CL 30 – 4 à 8 rue Lulli – Néolia	19
2023-03.04-4	Acquisition parcelle CL 167 – Lieudit Le Chênois – Office Public de l'Habitat du Doubs	21
2023-03.04-15	Autorisations de Programme – Budget Primitif 2023 – Ajustement	40
2023-03.04-21	Association pour la Promotion de la Culture Rock dans le Pays de Montbéliard (APCRPM) – Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Montbéliard et l'APCRPM – Années 2023 / 2027	49
- B -		
2023-03.04-10	Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023	24
2023-03.04-11	Budget Primitif – Année 2023 – Budget Principal	25
2023-03.04-12	Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023	39
2023-03.04-13	Budget Primitif – Année 2023 – Budget annexe du service public des cimetières	39
- C -		
2023-03.04-2	Chambre Régionale des Comptes – Observations définitives relatives au contrôle de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (Enquêtes Développement économique / Gestion de l'eau)	18
2023-03.04-6	Cession route d'Allondans – M. Claude MENETRIER	22
2023-03.04-7	Cession des parcelles BE 248 et BE 250 sis Pied des Gouttes au profit de Pays de Montbéliard Agglomération	22
2023-03.04-28	Convention avec la Recyclerie des Forges pour la collecte et le réemploi des vélos laissés à l'abandon sur le domaine public	55
2023-03.04-29	CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) - Adhésion	56
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	58
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2023	66

- H -

2023-03.04-22	Harmonie Municipale de Montbéliard – Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Montbéliard et l'Harmonie Municipale de Montbéliard – Années 2023 / 2027	50
----------------------	---	----

- I -

2023-03.04-14	Impôts locaux – Fixation des taux 2023	40
----------------------	--	----

- M -

2023-03.04-8	Marché de la Petite-Hollande – Demande de gratuité	23
---------------------	--	----

- P -

2023-03.04-1	Projet d'évolution du site du Château – Autorisation du dépôt de dossiers de demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs	11
2023-03.04-17	Provisions comptables et reprises sur provisions – Budget Principal – Année 2023	45
2023-03.04-19	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	47
2023-03.04-20	Partenariat entre la Ville, l'Office de Tourisme et les organisateurs de manifestations soutenues par la Ville pour l'hébergement dans les hôtels montbéliardais – Convention type	47
2023-03.04-25	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement des subventions	54

- R -

2023-03.04-5	Rachat de l'immeuble sis 4 rue des Halles – 17 Place de la Lizaine en portage foncier à l'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté	21
2023-03.04-9	Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes / hommes	23
2023-03.04-26	Ravalements de façades d'immeubles – Versement des subventions	54

- S -

2023-03.04-16	Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2023	41
2023-03.04-23	SEDIA – Proposition de modification statutaire de la SCCV Immobilier H2	50
2023-03.04-24	SEDIA – Adoption des statuts de la SCCV SEDIA/SH Partner's ou SCCV Les Mesnil Pasteur	53

2023-03.04-27	Sinistres causés par des tiers sur des éléments du domaine public – Réparation amiable – Protocoles d'accord transactionnel	54
----------------------	--	----

- T -

2023-03.04-18	Tarification – Année 2023 - Actualisation	46
----------------------	---	----